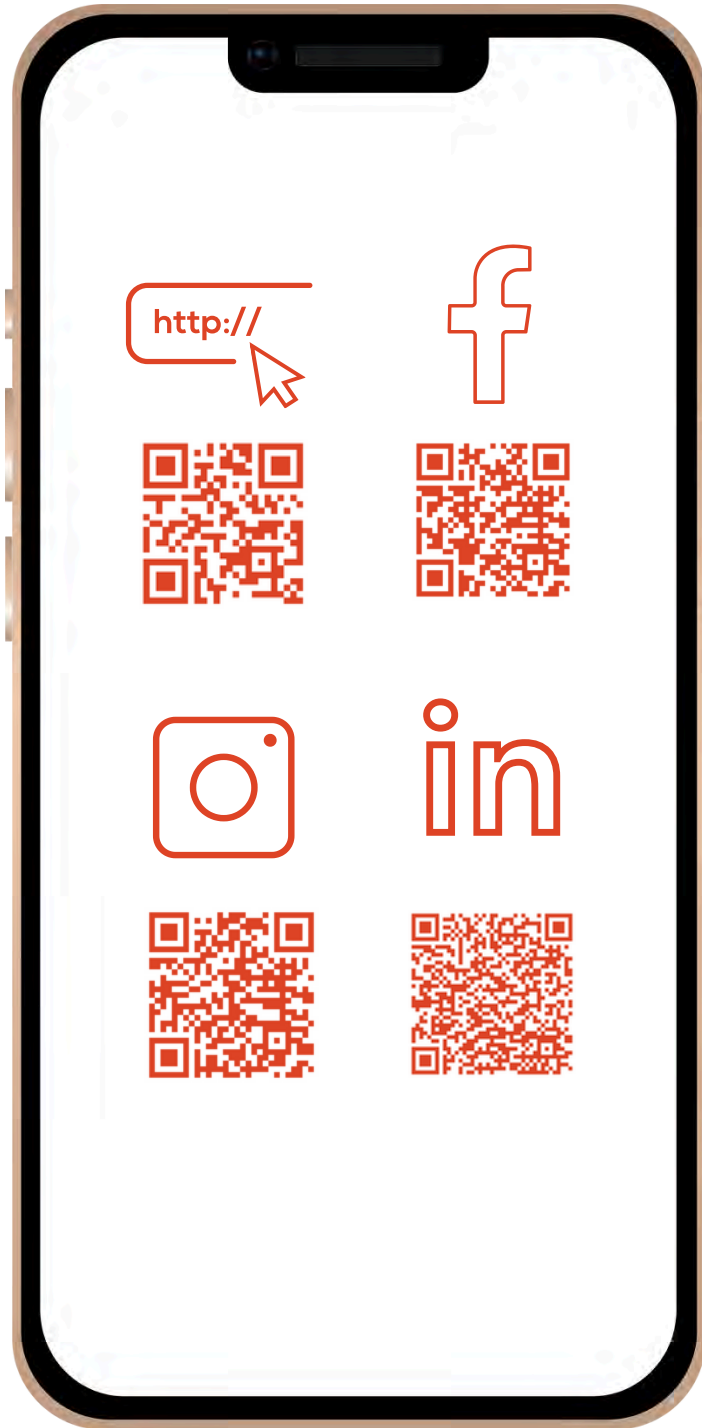


ANELD

**GUIDE
DU
FUTUR
JURISTE**

2024 – 2025

**Association Nationale des
Étudiants Luxembourgeois en Droit**



**L'ASSOCIATION
EN LIGNE**

DANS CETTE ÉDITION

PRÉFACES

Céline NIEDERKORN

PRÉSIDENTE DE L'ANELD

Charel BOLLIG

VICE-PRÉSIDENT DE L'ANELD

Francis DELAPORTE

PRÉSIDENT DE LA COUR
ADMINISTRATIVE

L'ANELD

POURQUOI L'ANELD ?

LE COMITÉ 2024/2025

LE GALA DE DROIT

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES

L'ANELD CAREER DAY

POTS DE BIENVENUE

FOUERPATT

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES
ÉTUDIANTS EN DROIT

LES ÉTUDES DE DROIT

FIN AUX CLICHÉS &
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

AU LUXEMBOURG

EN FRANCE

EN BELGIQUE

EN ALLEMAGNE

AUX PAYS-BAS

MASTER OF LAWS (LL.M.)

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

CURSUS BI-DISCIPLINAIRES
& EUROPÉENS

ET APRÈS ?

UNE PANOPLIE DE POSSIBILITÉS

LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

AVOCAT

MAGISTRAT

NOTAIRE

HUISSIER

DIPLOMATE

JURISTE

QUELQUES INTERVIEWS

Francis DELAPORTE

PRÉSIDENT DE LA COUR ADMINISTRATIVE

APRÈS LE DROIT, LES ÉTUDES NE
S'ARRÊTENT PAS

LL.M., ÉCOLE DE COMMERCE OU COLLÈGE D'EUROPE

Max LENERS

AVOCAT À LA COUR

Pierre BARTHELMÉ

PRÉSIDENT DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

PRÉFACE

Céline NIEDERKORN

Présidente

Si vous lisez notre *Guide du futur juriste*, c'est que votre curiosité pour le droit, une discipline à la fois captivante et parfois intimidante, a été éveillée.

En tant que présidente de l'ANELD, j'ai le privilège de vous adresser ces lignes et de vous rassurer : les études de droit vont bien au-delà d'un simple parcours académique. Elles constituent une expérience enrichissante sur les plans personnel, intellectuel et humain.

Que vous soyez encore en pleine réflexion sur votre choix d'études supérieures ou déjà engagé sur cette voie, le *Guide du futur juriste* a été conçu pour répondre à vos interrogations. Son objectif n'est pas de fournir toutes les réponses, mais de vous offrir des repères essentiels pour appréhender plus sereinement les études de droit.

Il est indéniable que le parcours juridique est exigeant. Il requiert rigueur, pensée analytique, travail assidu et persévérance. Au début, les notions et concepts juridiques peuvent paraître abstraits et complexes, et la méthodologie stricte à suivre peut sembler déroutante.

Pendant, soyez rassurés : ces années d'études ne se limitent pas aux aspects académiques. Elles vous offriront également des moments de découverte, de développement personnel et des rencontres enrichissantes.

Pendant ces années passionnantes et parfois émouvantes, l'ANELD sera à vos côtés pour vous soutenir et vous offrir des occasions uniques de rencontrer des professionnels et des passionnés du droit, grâce à nos initiatives telles que l'*ANELD Career Day* ou le *Concours de plaidoiries*.

De plus, je vous encourage à tirer pleinement parti des opportunités qui se présenteront à vous durant votre parcours. Explorez d'autres cultures à travers des séjours à l'étranger, engagez-vous dans la vie associative et dans des projets qui vous tiennent à cœur, et tissez des amitiés durables.



Ces expériences enrichiront votre parcours et renforceront les liens essentiels pour votre avenir professionnel.

Par ailleurs, tout comme les études elles-mêmes, les débouchés qui en découlent sont multiples et variés. Que vous choisissiez de poursuivre une carrière classique en tant qu'avocat, magistrat, conseiller juridique ou d'opter pour des carrières dans la diplomatie, les affaires ou les organisations internationales, le droit vous ouvre de nombreuses portes.

Enfin, je souhaite exprimer ma sincère gratitude à tous les membres du comité de l'ANELD : Alessia, Charel, Claire, Harry, Jo, Julie, Lisa, Mara, Matz, Maximilien, Maxi, Miguel, Nina, et Michel.

Je remercie également nos partenaires, sans qui ce guide et nos nombreux projets n'auraient pas pu voir le jour.

Leur engagement indéfectible fait de l'ANELD une ressource précieuse et incontournable pour les étudiants en droit.

PRÉFACE

Pour conclure, je tiens à adresser une mention spéciale à Miguel, le président sortant de l'ANELD, pour son dévouement et son travail acharné au cours de ses années d'implication, notamment durant celle de sa présidence. Je tiens également à remercier Charel, notre vice-président, avec qui j'ai le plaisir de collaborer au sein d'une équipe solide et complémentaire ; sans lui, l'ANELD ne pourrait pas fonctionner aussi efficacement. Enfin, un grand merci à Jo, qui a supervisé la révision du guide cette année, veillant à ce qu'il réponde parfaitement aux attentes des étudiants.

Le droit vous ouvre de nombreuses portes, et il ne tient qu'à vous de décider lesquelles franchir. Soyez curieux, audacieux et persévérez face aux défis ; ils vous prépareront à réussir et à construire l'avenir que vous souhaitez.

PRÉFACE

Charel BOLLIG Vice-président

Chères lectrices, chers lecteurs,

Chaque année, l'ANELD a le plaisir de publier le *Guide du futur juriste*, un ouvrage qui se veut un précieux allié pour celles et ceux qui souhaitent découvrir les perspectives variées qu'offre la discipline du droit. Que vous soyez encore au secondaire ou en plein parcours universitaire, ce guide est conçu pour vous informer, vous inspirer et vous encourager à tracer votre propre voie dans cet univers riche et exigeant.

En tant que vice-président de l'ANELD, j'ai le privilège de m'impliquer dans la création de ce guide, conscient de l'importance d'un tel soutien pour les étudiants en droit. Lorsque j'ai débuté mes études, j'ai moi-même pu compter sur l'accompagnement de l'ANELD. Aujourd'hui, je suis fier de rendre ce que j'ai reçu, en contribuant aux missions de l'association : informer, rassembler, représenter et bâtir des ponts solides entre les étudiants et le monde professionnel. Ces missions constituent la force de notre association et donnent toute sa raison d'être à ce guide.

Le droit est une discipline exigeante, qui requiert rigueur, persévérance et un goût pour l'apprentissage constant. Toutefois, les débouchés et spécialités qu'elle offre sont nombreux et variés. Ce guide a été conçu pour vous offrir une vision claire de ces différentes possibilités – des multiples filières aux divers choix de carrières – afin de vous permettre de trouver le chemin qui vous correspond pleinement.

Dans un monde où l'érosion de l'État de droit devient une réalité dans certains pays, le rôle des juristes est plus essentiel que jamais. En choisissant le droit, vous ne vous contentez pas de défendre des droits individuels ; vous participez à la préservation de valeurs fondamentales telles que la justice, l'égalité et la démocratie. En vous engageant dans cette voie, vous devenez des acteurs clés pour une société plus équitable, un engagement qui confère à cette discipline une dimension à la fois noble et essentielle.



Consciente des attentes et des défis qui jalonnent les études de droit, l'ANELD s'efforce de créer un réseau solide de soutien et d'opportunités. À travers des événements comme l'*ANELD Career Day*, nous mettons en place des rencontres concrètes avec des professionnels du secteur, offrant ainsi aux étudiants l'opportunité de décrocher des stages et de poser les bases d'un réseau essentiel pour leur avenir. Participer à ces événements n'est pas seulement une occasion de mieux cerner les différents métiers du droit, mais aussi une manière d'apprendre à mieux vous connaître vous-même et de découvrir ce qui vous épanouira dans votre future carrière.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers notre présidente, Céline, pour son dévouement indéfectible, ainsi qu'à Jo, dont le travail rigoureux a permis d'actualiser et d'enrichir ce guide avec soin. Un immense merci également à l'ensemble du conseil d'administration de l'ANELD pour son investissement et son enthousiasme, sans lesquels ce projet n'aurait pu voir le jour, et qui rendent cette aventure humaine à la fois enrichissante et des plus agréables.

Je vous souhaite une bonne lecture, en espérant que ce guide saura éclairer votre parcours et vous guider vers une carrière épanouissante et porteuse de sens dans le domaine du droit.

PRÉFACE

Francis DELAPORTE

*Président de la Cour
administrative*

Chèr(e)s ami(e)s du Droit,

Tout d'abord, je souhaite témoigner ma reconnaissance aux membres du comité de l'ANELD qui m'ont permis de m'adresser à vous dans ce guide.

Je présume que chaque étudiant qui commence ses études de droit est familier avec l'adage selon lequel « *Le droit mène à tout.* » et les avocats en herbe connaissent très certainement en plus l'adage « *Le barreau mène à tout, pourvu d'en sortir.* ». Ces adages ne sont pas dépourvus d'un fond de vérité alors que les études de droit ouvrent en effet de nombreuses portes et opportunités.

Le droit s'articule *in fine* autour des valeurs qui le sous-tendent, ensemble avec les grands principes qui sont censés les incarner, suivant un corps de règles juridiques.

Dans le paysage juridique actuel s'il y a bien une tendance à signaler c'est celle de l'hyper inflation législative et d'ailleurs d'autres adages s'en font l'écho de cette tendance « *Le trop est l'ennemi du bien.* » ou encore « *Trop de règles tuent la règle.* ».

Je rejoins volontiers mon prédécesseur, Alex Bodry, fraîchement nommé vice-président du Conseil d'Etat, avec qui nous avons été assermentés le même jour après avoir suivi ensemble les CCDL, (ce fut en 1983), lorsqu'il a énoncé de manière très juste que « *L'adage que nul n'est censé ignorer la loi n'a plus guère de sens aujourd'hui* ». Même si cet adage ne renvoie bien évidemment pas à l'obligation de connaître toutes les lois, puisqu'il s'agit là d'une fiction juridique, il est absolument nécessaire à l'application du droit. Si tout un chacun pouvait brandir l'ignorance de la loi comme moyen de défense, comment voudriez-vous encore sanctionner un quelconque dépassement de la règle ? Or, sans sanction, une règle n'est qu'un tigre de papier, menaçante seulement d'apparence mais inoffensive en réalité.



Toutefois, malgré ce constat je ne voudrais certainement pas vous amener à dire : « *Dans ces conditions-là, vogue la galère. A quoi bon encore entamer des études de droit* ».

Au contraire ! Je suis même d'avis que chaque citoyen, pour pouvoir exercer ses droits et devoirs en pleine conscience, devrait avoir des connaissances de base en droit. Néanmoins, puisqu'il est utopique d'imaginer que tout le monde commence à étudier le droit notre société hyper-réglée a besoin, plus que jamais, de bons juristes.

Ne fut-ce que pour imaginer à l'avenir des règles simples et succinctes appelées à remplacer utilement les législations de plus en plus complexes qui nous sont arrivées ces dernières décennies. Vœu pieux ? Pas nécessairement, du moins au niveau purement national. Il est vrai qu'au niveau de l'Union européenne la très grande majorité des textes adoptés est issue de compromis longuement et laborieusement négociés par les 27 Etats membres de manière à aboutir finalement à un texte acceptable pour tous, sinon pour la majorité requise. Ceci n'implique certainement pas qu'au niveau national, en dehors des transpositions du droit de l'Union, il faille copier cette manière de faire, bien au contraire.

PRÉFACE

Une autre conséquence de cette complexification incessante de notre environnement juridique est qu'aujourd'hui le droit revêt de multiples facettes et touche à des domaines extrêmement variés qui se sont développés dans la foulée de l'essor de nouvelles technologies (nous pouvons citer les domaines touchant à la technologie et l'innovation, la cybersécurité, l'environnement et le développement durable, la blockchain et les crypto monnaies) de sorte que chaque juriste devrait réussir à trouver une spécialisation qui l'intéresse.

Lorsqu'on parle du métier d'avocat dans une conception classique, nous nous imaginons forcément un avocat plaideur et qui a comme une de ses armes principales son éloquence. Oui, l'éloquence est l'art de s'exprimer en public, de captiver son auditoire et surtout de convaincre par la parole. Mais, peut-être à regret, les matières où les avocats plaident encore sont en nette régression. Ainsi, en matière civile, lorsque la procédure est écrite, c'est-à-dire dans la très grande majorité des cas, les avocats ne plaident quasiment plus et se rapportent à leurs conclusions. Devant nos juridictions administratives où la procédure est écrite, les avocats et mandataires des parties ont le droit de plaider toutes les affaires. Seulement, nous constatons qu'en pratique quasiment dans la moitié des affaires aucune plaidoirie n'a lieu, les mandataires des parties renvoyant à leurs mémoires écrits.

Et pourtant, même quelques phrases de plaidoiries bien amenées permettent souvent de fixer les idées et de convaincre. Je reste un adepte des plaidoiries bien faites qui mettent en évidence les aiguillages, c'est-à-dire les points sur lesquels le juge sera amené à prendre une décision et à donner à l'affaire telle direction plutôt que telle autre. Souvent, elles permettent de faire la part des choses en très peu de temps comparé aux longues heures de lecture nécessaires pour se familiariser avec des centaines de pages d'écrits de procédure. La parole de l'avocat peut sans aucun doute jouer un rôle important dans la manière dont le juge va se forger une opinion sur l'affaire et participer à la cristallisation d'un moment de vérité judiciaire.

De manière générale : Si vous sentez une envie de défendre vos idées et d'argumenter en faveur d'une thèse, la profession d'avocat pourrait très bien vous convenir.

Si toutefois vous sentez en vous le besoin de trouver la solution, voire celui d'établir un équilibre entre les différentes thèses présentées, sinon encore celui de décortiquer des contextes plus complexes : voilà des prédispositions excellentes pour devenir juge. Je ne cite ici que les deux professions que j'ai exercées suffisamment longtemps pour oser pouvoir en parler.

Quelle que soit la profession juridique que vous allez embrasser, vous serez amené(e) à manier le verbe, c'est-à-dire à vous exprimer de manière extrêmement précise. Cela peut paraître comme une évidence mais pour correctement connaître le droit, la connaissance de la langue dans laquelle il est exprimé est essentiel. En effet, chaque langue véhicule une culture juridique spécifique dans laquelle les mots charrient des concepts juridiques façonnés depuis des siècles par la loi, la jurisprudence et la doctrine et dont la maîtrise est essentielle.

Ceci est d'autant plus vrai dans une juridiction comme la nôtre, qui du fait de son histoire a su intégrer et faire cohabiter plusieurs langues et cultures juridiques. Ainsi, pour l'essentiel, le droit luxembourgeois est issu du droit français imposé par notre voisin du Sud à partir de 1795, et qui peut se prévaloir de l'héritage d'une technique et d'une qualité exceptionnelles. La langue principale du droit au Luxembourg est donc bien le français. Il est vrai que le droit fiscal direct est encore exprimé pour l'essentiel en allemand, et il en est de même pour certains actes de procédure en matière pénale. La langue du « *business* », en revanche, est bien l'anglais, nouvelle lingua franca par ailleurs.

Il est également possible de plaider en luxembourgeois, notamment devant nos juridictions administratives et même devant la Cour constitutionnelle. Toutefois, les écritures afférentes doivent en principe être produites en français. Bref, l'avocat du contentieux, et également le juge, presque en toute matière contentieuse, doivent disposer d'excellentes connaissances en langue française.

C'est ici que le bât risque de blesser à l'avenir. Fort de contacts réguliers avec des étudiants, notamment à l'Université du Luxembourg, je crains que la langue française ne soit plus tellement prisée, du moins dans le système luxembourgeois.

PRÉFACE

De plus, en corrigeant des copies de candidats provenant de toutes parts et en grande partie de France, je me rends compte que la grammaire et l'orthographe ne sont plus maîtrisés. Il n'empêche que la langue française va rester à l'avenir encore un outil indispensable pour le juriste voulant exercer au Luxembourg, tant en contentieux devant et dans les juridictions que dans l'administration, à la Chambre des Députés, au Conseil d'Etat et à bien d'autres endroits encore.

Mais l'étude du droit n'est pas seulement une manière aride de s'approprier des connaissances de surplus dans une langue qui ne correspond pas toujours à la langue maternelle. C'est bien plus ! Le droit est un ensemble de règles qui gouverne notre vivre ensemble. Nous devons être fiers de faire partie d'un Etat qui, également à travers la construction européenne, entend s'inscrire dans une lignée à la fois démocratique et respectueuse de la prééminence de la règle de droit. Nous parlons de « *Rechtsstaat* », d'Etat de droit ou de « *Rule of law* » pour désigner cette prémisse du vivre ensemble qui exige que les lois et les droits humains soient respectés par toute personne, et que tout acte à la fois privé et émanant d'une autorité publique doit d'inscrire dans un cadre conforme à la règle de droit. Ce cadre est soutenu par des valeurs, plus particulièrement énoncées par l'article 2 du Traité sur l'Union européenne pour ce qui est de notre Union des 27, dont le Luxembourg est l'un des Etats fondateurs. Il s'agit notamment des valeurs de dignité humaine, de démocratie, d'Etat de droit, de solidarité, de tolérance

Quels objectifs stimulants !

L'étude approfondie du droit devrait permettre à chaque intéressé de se rendre compte que ce sont ces valeurs traduites par des grands principes et mises en pratique, par les règles de droit, qui sont de nature à garantir un meilleur vivre ensemble où chacun a sa place, au-delà de toutes distinctions ou différences.

L'ANELD

POURQUOI L'ANELD ?

C'est en vue de rassembler tous les étudiants luxembourgeois en droit (et autres disciplines affiliées) au sein d'une association que fût lancé en **1998** le projet de l'ANELD : l'**Association Nationale des Étudiants Luxembourgeois en Droit**.

L'ANELD est une association estudiantine qui rassemble aujourd'hui l'une des plus grandes communautés d'étudiants luxembourgeois et qui, grâce à l'assiduité des comités successifs, est devenue un organisme de référence pour les futurs juristes.

Ses activités s'étendent bien au-delà des frontières du Grand-Duché, reflétant le choix de nombreux étudiants luxembourgeois de poursuivre leurs études en France, en Belgique, ou même ailleurs.

L'ANELD accompagne les étudiants tout au long de leur parcours académique, son encadrement débutant avant leur inscription à l'université, notamment à travers sa présence à la traditionnelle **Studentefoire** (foire de l'étudiant), aux diverses **séances d'information** organisées par les lycées, ainsi qu'à l'édition 2024 de « **Student fir 1 Dag** » organisée en collaboration avec l'ACEL (Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois). Ces participations ont pour but d'assister les lycéens dans leurs orientations ainsi que de répondre à toutes leurs questions en relation avec les études de droit.

Pour ses membres, l'ANELD organise de nombreux événements au Luxembourg et à travers l'Europe (Paris, Strasbourg, Montpellier, Aix-en-Provence, Bruxelles, etc.), facilitant aux étudiants de nouer des liens amicaux entre eux. Parmi ces événements figurent traditionnellement les **Pots de bienvenue**, le **Fouerpatt** ainsi que l'emblématique **Gala de Droit**. Plus récemment, l'association a introduit l'**Apéro**, une rencontre conviviale permettant aux étudiants luxembourgeois de se retrouver une seconde fois durant l'année académique dans leurs villes d'études respectives.

L'ANELD assume également un rôle d'intermédiaire entre la communauté d'étudiants en droit et le monde professionnel. C'est ainsi que l'ANELD diffuse non seulement de nombreuses **offres d'emploi/de stage** à ses membres, mais prend aussi part à l'**organisation de rencontres** avec les employeurs les plus importants de la place juridique (dîners de rencontre, événements in-house, etc.). Le rapprochement avec le milieu professionnel est particulièrement assuré par l'organisation d'une foire de recrutement dédiée exclusivement aux étudiants en droit, l'**ANELD Career Day**.

À ces rencontres se rajoutent des activités offrant aux membres la possibilité de s'épanouir au-delà des bancs universitaires, notamment le **Concours de plaidoiries** ainsi que des **visites guidées** d'institutions juridiques et politiques, nationales ou européennes (Cour de justice de l'Union européenne, Chambre des Députés, Conseil d'État, etc.).

En tant qu'organe d'accompagnement l'ANELD se charge également de **répondre à toutes les interrogations** qui lui sont soumises par les étudiants en droit, qu'elles soient relatives à leur parcours académique ou professionnel, et, à cette fin, publie également une fois par an le **Guide du futur juriste**.

Finalement, l'ANELD s'engage à **faire entendre la voix de ses membres** et défendre leurs intérêts auprès des autorités compétentes.

LE COMITÉ

2024/2025



Céline NIEDERKORN
PRÉSIDENTE

LLM - Droit et Management International
HEC Paris



Charel BOLLIG
VICE-PRÉSIDENT

M1 - Droit
Université catholique de Louvain



Miguel GHZAL
PRÉSIDENT SORTANT

CCDL
Ministère de la Justice



Matz MOSSONG
SÉCRÉTAIRE

M1 - Droit bancaire et financier
Paris I - Panthéon Sorbonne



Jo WILDSCHUTZ
TRÉSORIER

M1 - Droit
Université catholique de Louvain



Nina SCHAGEN
SÉCRÉTAIRE ADJOINT

M1 - Droit de l'économie
Université de Montpellier



Michel LETELLIER
TRÉSORIER ADJOINT

L2 - Droit
Paris I - Panthéon Sorbonne



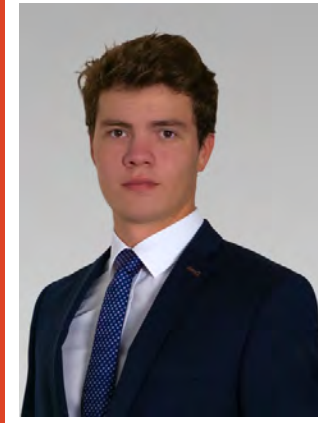
Alessia DI BARI
MEMBRE DU COMITÉ

LL.M. - Law
University of Pennsylvania



Julie FAVRE HOFFELD
MEMBRE DU COMITÉ

L3 - Droit
Université de Montréal



**Maximilien
GLAESENER**
MEMBRE DU COMITÉ

BA3 - Droit
Université catholique de Louvain



Harry LAMAMRA
MEMBRE DU COMITÉ

M2 - Criminologie
Université catholique de Louvain



Mara MICUCCI
MEMBRE DU COMITÉ

BA2 - Droit
Université libre de Bruxelles



Maxi OLINGER
MEMBRE DU COMITÉ

L3 - Droit
Université de Montpellier



Lisa SCHINTGEN
MEMBRE DU COMITÉ

M1 - Droit privé
Paris 1 - Panthéon Sorbonne



Claire THULL
MEMBRE DU COMITÉ

M1 - Droit
Université de Montpellier

LE GALA DE DROIT

Le Gala de Droit est un événement annuel destiné exclusivement aux membres et Partenaires Gold de l'ANELD pour célébrer la fin de l'année académique entre amis et collègues, avec un voyage culinaire haut de gamme dans une ambiance festive.

En 2024, le comité a organisé son Gala de Droit à la Schéiss, au Belair.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez quelques beaux instants mémorisés en photographies.

LE GALA DE DROIT



LE GALA DE DROIT



ELVINGER HOSS

LUXEMBOURG LAW



WHAT ARE YOUR FIELDS OF EXPERTISE?

Independent in structure and spirit, Elvinger Hoss Prussen guides clients on their most critical Luxembourg legal matters. Our firm was founded in 1964 by lawyers committed to excellence and creativity in legal practice. Since then, we have shaped a firm fit for one purpose; to deliver the best possible advice for businesses, institutions and entrepreneurs.

Our work is organised into 4 core practice groups:

- Asset management and investment funds
- Corporate, Banking & Finance
- Tax
- Dispute resolution and commercial.

WHAT MAKES YOU DIFFERENT?

Our independent spirit ! For us, being independent is as much about our spirit as it is about our structure. We work hard to defend our distinctive culture. We have high expectations of each other, which underpins the exacting standards of our client work.

You will find every member of our firm shares a strong commitment to our values:

- A sense of ownership. We act as stewards in upholding the firm's culture and reputation.
- Personal satisfaction. We seek satisfaction in setting and surpassing the highest standards for ourselves, in internal and client work.
- Opening opportunities. We are driven to support the evolution of Luxembourg as a financial centre, through ongoing contribution to legislative development and origination of new legal structures.
- Mutual support and respect. We take an ethical approach in all instances; we are proud to uphold the integrity of the Luxembourg Bar.

ARE YOU PART OF AN INTERNATIONAL NETWORK?

We choose not to have formal affiliations, but regularly work alongside some of the most respected firms in the world, who share our commitment to technical excellence.

Through these daily interactions, you will gain exposure to best practice in law across various jurisdictions - we often exchange seminar programmes with peer firms.

Through our Hong Kong office, our Paris office and our New York desk, and our relationships with clients and other law firms, we can offer you the opportunity to work abroad on secondment.

INTERNSHIP, WHAT DO YOU OFFER?

We offer 4- to 6-week internships for undergraduates (L3) and masters students, and longer periods for master complémentaires (M2) or LLM students. You can take your internship throughout the calendar year, depending on your university commitments. Completing an internship will shape your view on life as a professional lawyer. We see it as a great opportunity to get to know each other in real conditions – indeed many of our previous summer trainees are now part of the future of our firm.

We take great care in creating a programme that will both challenge you intellectually and develop you personally, including:

- unique professional insight – you will benefit first-hand from the tutelage of a partner or counsel and receive daily guidance from an associate.
- variety of experience – you will work in at least two areas of practice (from asset management and investment funds, corporate banking and finance, and dispute resolution).
- practical experience – your role is to assist our lawyers in their work through a wide variety of tasks and discussion of client cases; in return they will give you helpful feedback and guidance.
- tailored training – you will receive an introduction to Luxembourg law, an appreciation of the type of transactions that we are involved in and what will be expected from you as future lawyers. We also organise visits to the Tribunal and the Court of Justice of the European Union.

FOR MORE INFORMATION PLEASE VISIT
WWW.ELVINGERHOSS.LU

ELVINGER HOSS

LUXEMBOURG LAW



Free to grow
your own way

Meet us, Join us | careers@elvingerhoss.lu

— Since 1964 —

LUXEMBOURG | HONG KONG | PARIS

Elvinger Hoss Prussen
www.elvingerhoss.lu

NEW YORK

Elvinger Sàrl PLLC
www.elvinger.us

ELVINGER HOSS PRUSSEN, société anonyme | Registered with the Luxembourg Bar | RCS Luxembourg B 209469 | VAT LU28861577
ELVINGER SARL | Registered with the Luxembourg Bar | RCS Luxembourg B 218214 | Acting as a PLLC through its New York branch

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES

POURQUOI UN CONCOURS DE PLAIDOIRIES?

De nombreux étudiants en droit entament leurs études de droit avec l'objectif de devenir avocat ou magistrat.

Or, alors que les plaidoiries constituent une partie fondamentale de la profession d'avocat en contentieux et de la fonction de magistrat au parquet, un grand nombre d'étudiants en droit n'a jamais eu l'occasion de se lancer dans l'exercice de la plaidoirie dans le cadre de leurs études de droit, voire au moins de tenir une présentation devant un groupe de TD/TP.

Par conséquent, la majorité d'entre nous fait découverte de cet exercice une fois les CCDL accomplis, en tant qu'avocat stagiaire.

Ainsi, afin de permettre aux étudiants luxembourgeois de s'exercer dans l'art oratoire dès la première année d'études, l'ANELD a décidé d'instaurer le Concours de plaidoiries.

DÉROULEMENT ET MODALITÉS PRATIQUES

Le concours est ouvert à tous les membres de l'ANELD qui, en tant que participants, sont amenés à préparer une plaidoirie sur un sujet juridique, avec un éventuel attrait philosophique et/ou politique.

Le concours est divisé en deux phases :

- au premier semestre, la phase de sélection, sans adversaire direct, et
- au deuxième semestre, la grande finale dans le cadre de laquelle les deux finalistes s'affrontent l'un l'autre.

L'objectif du concours est de permettre aux participants, et particulièrement aux finalistes, de vivre une expérience inoubliable. À cette fin les finalistes se voient respectivement attribuer un coach (un avocat) qui les assiste et les conseille dans leur préparation pour la finale. Le jour J, les finalistes plaident vêtus d'une toge d'avocat dans des locaux prestigieux, devant un jury de renommée.

ÉDITION 2023/2024

Finalistes et Coachs :

- M. Jean-Jacques Rol (lauréat) (M1, Université de Luxembourg) coaché par Me Laura Arpetti
- M. Michel Letellier (L1, Université Paris I - Panthéon Sorbonne) coaché par Me Paul Wagner

Jury :

- M. François Biltgen – Juge à la Cour de justice de l'Union européenne
- Me Céline Marchand – Avocat à la Cour et membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg
- Me Tim Doll – Avocat à la Cour et président de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg (CJBL).

Locaux : Cour Supérieure de Justice (Luxembourg)

Sujet : « Le déploiement de l'intelligence artificielle constitue-t-il une menace pour les droits fondamentaux ? »

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES



©Karim Bouraoui (ANELD)



©Karim Bouraoui (ANELD)



©Karim Bouraoui (ANELD)



©Karim Bouraoui (ANELD)



Working as a team to everyone's skills.

ANELD Career Day 2024

MOLITOR

Avocats à la Cour

MOLITOR Avocats à la Cour, established in 1996, is a respected independent law firm in Luxembourg with a wide international network. Local and international clients rely on us for our recognised expertise in matters and disputes involving Luxembourg law. Our multi-disciplinary and multi-national team serves all major economic sectors.

Our practice groups

- Banking & Finance
- Business & Commercial
- Corporate & M&A
- Employment, Pensions & Immigration
- Insurance
- Insolvency and Restructuring Desk
- Litigation & Dispute Resolution
- Media, Data, Technologies & IP
- Litigation & Dispute Resolution
- Real Estate, Construction & Urban Planning
- Tax & Estate Planning
- German Desk
- China Desk



MOLITOR
Avocats à la Cour SARL

8, rue Saint-Zithe,
Postfach 690,
L-2016 Luxembourg

T(+352) 297 298 1
F(+352) 297 299
www.molitorlegal.lu

What we offer ?

Interesting and diverse areas of work

You will be working in the exciting business environment of an independent law firm. We advise on many complex and stimulating matters for our domestic and international clients. This will create outstanding opportunities for you and will give you exposure to a wide range of work and clients throughout your career. Our practice areas are Banking & Finance, Business & Commercial, Corporate & M&A, Employment, Pensions & Immigration, Insurance, Insolvency & Restructuring, Litigation & Dispute Resolution, Media, Data, Technologies & IP, Real Estate, Construction & Urban Planning , and Tax & Estate Planning. This variety will enable you to expand your professional experience in terms of industries and sector knowledge. From the outset of the global pandemic, we provided our clients with webinars, thereby strengthening our digital presence. We hope to soon resume social events including annual gatherings, drinks, team and breakfasts.

The floor is yours!

Thanks to the size of our firm, you can work directly with more experienced lawyers and partners right from the start. The departments are very cohesive and work well together on complex matters requiring specialisms from our various practice areas, so you can both specialise in a particular practice area and broaden your experience.

Multi-national and multi-lingual team

We mirror our clients' diversity in our own team and attract talent from across Europe, and further afield. There are several nationalities working at MOLITOR at present, and we also offer our clients a German Desk and China Desk.

What makes a great working day at MOLITOR and what makes you feel like a valuable contributor?

Emile Probst, Associate

"Working from the outset on a diverse range of files, alongside skilled colleagues who are all passionate about their work, gives a sense of being valued and esteemed. Each morning brings a new challenge and this, together with being part of an open, engaging team, makes for a great working day at MOLITOR."



Our workplace is founded on service excellence, integrity & trust, approachability, and teamwork.

We live our culture through our core values every day and we balance hard work and the highest levels of professionalism with an atmosphere of friendship and fun to create value for both our people and our clients. To do that we walk the talk, while building long-lasting business relationships and developing them into a bond of trust: we are approachable, contactable and uphold the highest standards of integrity in everything we do. We have a robust internal social network which promotes a cycle of respect, trust and candour within the firm.

Personal growth and teamwork matter to us

We take genuine interest in our people and we understand what motivates them. We recognise the positive contributions our employees make, and we identify talent and constantly review how that talent can be improved within the firm's internal structure and how careers can be progressed. Your ongoing development will include regular internal and external training to make sure you have everything you need to solve our clients' challenging issues. We embrace change, foster and encourage an innovative culture by sharing and constantly improving our professional experiences, the ways we work together and the services we offer to our clients.

Pro bono work

Our commitment to contributing to our communities is part of our culture and we see pro bono work as a complementary part of our everyday commercial activity. We encourage our team to contribute to the development of the local economy and the improvement of quality of life within our society, by providing free-of-charge legal assistance to selected charitable causes.

Are you looking for a challenge?

People are at the heart of our business and we continuously seek talented, energetic, dedicated and experienced individuals to create high performing teams, who will contribute to the continuing success of our firm and our clients. Ideal candidates will have a Master I or Master II in law. Excellent academic credentials and qualities such as willingness to learn, approachability and teamwork are key traits. If you are looking for hands-on experience in a friendly environment while gaining valuable legal experience please send your application to

recruitment@molitorlegal.lu.

**L'ANELD
CAREER DAY**

L'ANELD CAREER DAY

QU'EST-CE QUE L'ANELD CAREER DAY ?

Dans son rôle d'intermédiaire entre les étudiants en droit et le milieu professionnel, l'ANELD organisait traditionnellement, ensemble avec l'association des étudiants en sciences économiques, la journée « Rencontre Entrepreneurs Étudiants » (« REE »).

Or, en 2021, l'ANELD s'est lancée dans un nouveau défi, une foire de recrutement dédiée exclusivement aux carrières juridiques et aux étudiants et jeunes diplômés en droit.

C'est ainsi que fut lancé l'ANELD Career Day, une foire de recrutement dont l'objectif est de donner aux étudiants et jeunes diplômés en droit l'occasion de :

- Décrocher un stage ou un premier emploi ;
- S'engager dans le réseautage (*networking*) avec des représentants du milieu juridique luxembourgeois et d'autres étudiants en droit ou jeunes diplômés ; et
- Participer à des ateliers juridiques et des tables rondes sur des sujets innovants.

L'ANELD Career Day est ouvert à tout étudiant en droit ou jeune diplômé intéressé par une carrière juridique au Luxembourg, indépendamment de son lieu d'études ou de résidence.

L'ÉDITION 2023

La troisième édition de l'ANELD Career Day a eu lieu le samedi, 4 novembre 2023 au European Convention Center Luxembourg (ECCL) (4 Pl. de l'Europe, 1499 Luxembourg).

L'ANELD Career Day 2023 a accueilli:

- Une centaine d'étudiants en droit de la Grande Région et au-delà (Luxembourg, Nancy, Strasbourg, Paris, Montpellier, Bruxelles, Liège, Louvain-la-Neuve, etc.) ;
- Un effectif de 23 exposants, parmi lesquels 9 des 10 plus grands cabinets d'avocats au Luxembourg, la magistrature ou encore la Cour de Justice de l'Union européenne.

Les participants ont par ailleurs pu suivre une table ronde à propos de l'impact des nouvelles technologies sur les professions du droit. Un atelier de portraits individuels a également été organisé.

Dans le cadre de la table ronde, l'ANELD a été honorée d'accueillir :

- Monsieur Marc SCHILTZ, premier avocat général auprès du parquet général ;
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, avocat à la Cour et Managing Partner de Arendt & Medernach ;
- Monsieur le professeur Dr Stefan BRAUM, professeur en droit pénal à l'Université du Luxembourg ; et
- Monsieur Louis LARRET-CHANINE, co-fondateur de la start-up « Predictice »

L'ANELD CAREER DAY



Samantha,
Associate
at Arendt



arendt
you

PROUD TO BUILD
MEANINGFUL
RELATIONSHIPS?

If you are convinced that we always get more out of challenges when we take them on together with consideration and respect,

you are at the right place



Apply now on arendt.com/careers



POTS DE BIENVENUE

En début de chaque année universitaire, l'ANELD organise des pots de bienvenue dans les villes où elle compte le plus de membres. Ces événements permettent aux nouveaux arrivants, notamment les étudiants de première année, de s'intégrer plus facilement en rencontrant d'autres étudiants en droit, en échangeant avec eux et en obtenant des conseils sur les cours. Ils constituent également une occasion de nouer des liens amicaux et d'enrichir leurs réseaux.

Traditionnellement les pots de bienvenue se font à Luxembourg, Strasbourg, Paris, Montpellier, Aix-en-Provence et Bruxelles.

POTS DE BIENVENUE



Bruxelles



Paris



Aix-en-Provence



Montpellier

Start your legal career *in Luxembourg*

A&O Shearman is a new global industry-leading law firm, with nearly 50 offices in 29 countries worldwide. Our fluency in English law, U.S. law, and the laws of the world's most dynamic markets, enables us to provide unmatched insight and seamless delivery to clients. We work on challenging and important deals and disputes that have the potential to shape the future.

We offer exceptional opportunities for our people; opportunities to work for the world's leading businesses; to transform the status quo, and to deliver your best work, helping you and your career to thrive, while delivering unparalleled outcomes for our clients.

Whether you're helping clients solve complex challenges, transforming the ways we manage our business, or ensuring the smooth-running of our operations, this is an environment where you can belong and excel.

We provide first-rate training and development, are committed to diversity, equity, and inclusion, and offer support and ways of working that help you optimize your wellbeing. We also actively support the inclusion of neurodiverse individuals, ensuring our workplace is welcoming and accommodating for everyone.



What truly defines a career with us?
We recruit the best and ask for the
best of you. And together, we will
redefine success.

Belong. Excel.

Our internship opportunities

SUMMER INTERNSHIP (1 TO 2 MONTHS)

During summer, we welcome around 30 law students for an internship between May and September. It is the opportunity to discover a practice and to live the A&O Shearman experience.

LONG-TERM INTERNSHIP

We offer six-month internships, which is the best way to gain practical experience, working alongside talented lawyers on local and cross-border deals

– From January to June

– From July to December

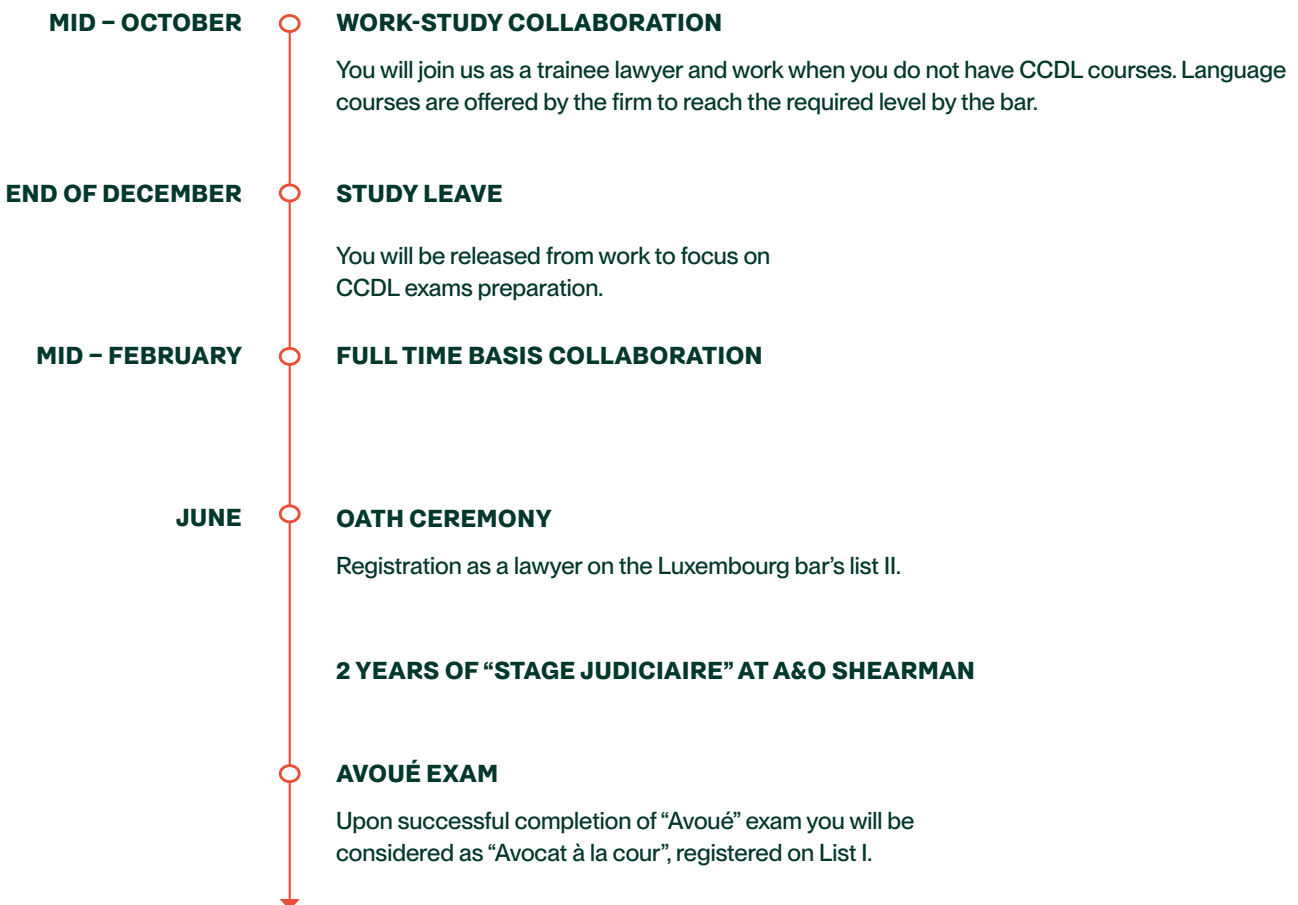
EXPERIENCE MORE THAN JUST A LEGAL CAREER AT A&O SHEARMAN:

- Join our global network and work on local and cross-border deals at a top-tier law firm.
- Elevate your career through our secondment programs.
- Access a comprehensive training program designed to enhance your legal and professional skills.
- Engage in firm projects by joining committees like “Comité Pro-Bono,” “Comité des sports,” “Comité des fêtes,” “Comité Diversité,” “A&O Shearman Green Team,” and more.
- Experience a friendly, dynamic, and inclusive workplace.

The A&O Shearman’s programme – we are supporting you to pass the Luxembourgish bar

COURS COMPLÉMENTAIRES EN DROIT LUXEMBOURGEOIS (CCDL)

After obtaining a master’s degree in law, you will attend the CCDL, starting in October. At A&O Shearman, we offer a traineeship that will allow you to participate in CCDL’s while gaining professional experience.



All our opportunities are on
aoshearman.com/careers

FOUERPATT 2024



DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ÉTUDIANTS EN DROIT



En date du vendredi, 6 septembre 2024, une délégation du comité de ANELD a été reçue par la Ministre de la Justice, Elisabeth Margue, et une délégation du Ministère de la Justice pour échanger au sujet des problématiques récurrentes rencontrées par les étudiants en droit et jeunes avocats (homologation des diplômes, CCDL, etc.) et la réforme des CCDL et du stage judiciaire.



Team Players Specialized Passionate

TS&P is an independent client focused boutique law firm where advisors share a common mentality: Being deeply committed to providing the highest possible standard of client care on a daily basis, to understand the specific objectives of each client and to deliver corporate and tax solutions of the highest technical quality tailored to those objectives.

Areas of expertise

- Tax / Transfer Pricing / VAT
- M&A / Corporate / Commercial
- Finance
- Regulatory

Our team

Our team possesses a depth and breadth of corporate and tax expertise gained from years of experience advising investment funds (alternative and retail), banks (especially in structured finance matters), large corporations and high net worth individuals in complex cross-border deals and structures involving Luxembourg. This tailor-made advice is achieved with the support of an experienced team whose members have been working together for over a decade, creating strong and enduring client relationships built on trust. The team owes its long-lasting success and global market recognition to its unique common mind-set.

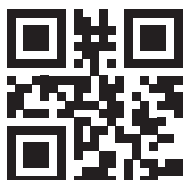
Join us

We offer internships focusing on civil, corporate, commercial, finance, investment fund and/or tax law.

We also regularly look for talented new joiners.

Submit your application by e-mail with a cover letter and resume (including your availability in case of an internship) to: **contact@tsp.law**

For more information on our expertise and our team, find us on **www.tsp.law**



CONTACT@TSP.LAW · **WWW.TSP.LAW**

LES ÉTUDES DE DROIT

FIN AUX CLICHÉS

LES CLICHÉS

Lorsqu'un lycéen exprime son intérêt pour des études de droit et en discute avec son entourage, il fait souvent face à des réactions telles que « tu vas apprendre tout par cœur » ou encore « tu étudieras le Code Napoléon de 1804 ».

Ces réponses ne sont rien d'autre que des clichés.

L'OBJECTIF DES ÉTUDES DE DROIT

Les études de droit ne se limitent en aucun cas à un simple apprentissage par cœur.

Certes, il y a une grande quantité d'informations à assimiler. Cependant, il ne suffit pas d'apprendre des articles ou des textes de lois par cœur pour devenir juriste. Il est essentiel de développer une réflexion juridique et d'acquérir une solide méthode de raisonnement. Le droit étant, par ailleurs, tellement vaste et, selon la matière, complexe, il serait impossible de connaître tout par cœur.

L'objectif principal des études de droit est donc d'acquérir des compétences fondamentales : la méthodologie, la réflexion critique, l'articulation et l'expression claire et précise des idées. Il s'agit d'apprendre à comprendre et à interpréter les termes et concepts juridiques, plutôt que de les mémoriser sans réflexion.

Ces compétences s'acquièrent notamment grâce à :

- des exercices pratiques, tels que des cas pratiques, dans lesquels l'étudiant se met dans la peau d'un praticien et doit résoudre un problème juridique qui lui est présenté par un client ; et
- des exercices théoriques dans le cadre desquels l'étudiant doit soit problématiser un sujet, en démontrer les enjeux et développer un raisonnement et des arguments pour défendre sa position (la dissertation juridique), soit analyser, expliquer et critiquer une décision de justice ou une règle de droit (le commentaire d'arrêt ou d'article).

LE CONTENU DES ÉTUDES DE DROIT

Le cliché selon lequel les études de droit consisteraient uniquement à apprendre par cœur le « Code Napoléon de 1804 » est tout aussi erroné.

L'expression fait référence au Code civil français, adopté en 1804, sous l'empire de Napoléon Bonaparte, y compris au Luxembourg et en Belgique, qui, à ce moment, faisaient partie intégrante du territoire français. Le Luxembourg a tout comme la France et la Belgique conservé le Code civil à la suite de la chute de l'empire et partage donc une tradition civiliste et des principes de base communs avec ces deux pays; raison pour laquelle la plupart des étudiants luxembourgeois poursuivent leurs études de droit au Luxembourg, en France et en Belgique.

Par ailleurs, même si l'étude du droit privé repose en grande partie sur ce code, il a connu plusieurs réformes depuis le XIXe siècle pour s'adapter aux évolutions de la société moderne. De plus, chaque pays adapte ce code à son propre système juridique.

Or, même si le droit civil est le socle du droit privé luxembourgeois et qu'il est indispensable d'en maîtriser les bases (notamment en droit des obligations et des contrats), le droit du XXIe siècle ne se limite pas à l'étude du Code civil de 1804.

Premièrement, le Luxembourg, la Belgique et la France ont entretemps entamé ou achevé des réformes (parfois ponctuelles, parfois approfondies) de leur Code civil respectif. Deuxièmement, il existe une multitude de branches de droit.

Finalement, les études de droit ne se limitent pas aux règles écrites mais il s'agit également de s'intéresser à la manière dont le droit est interprété par les juges (la jurisprudence) et aux réflexions et opinions exprimées par les juristes sous forme de livres, traités, articles, commentaires, etc. (la doctrine).

Bref, vous aurez compris que les études de droit ne se limitent pas à « apprendre tout par cœur » ou à « étudier le Code Napoléon de 1804 ».

LES ÉTUDES DE DROIT

DROIT PRIVÉ

Relations entre personnes privées

DROIT CIVIL

Droit de la famille (mariage, successions, filiation, etc.), droit des obligations (contrats et responsabilité civile), droit des biens

DROIT COMMERCIAL

Actes de commerce, relations entre commerçants, sociétés, banques,

DROIT DU TRAVAIL

Relations entre un employeur et un salarié

AUTRES

Droit des assurances, droit de la concurrence, droit de la propriété intellectuelle, etc.

DROIT PUBLIC

Personnes publiques (État, communes, ...) et leurs relations entre elles et avec les personnes privées

DROIT CONSTITUTIONNEL

Organisation et fonctionnement de l'État, droits fondamentaux

DROIT ADMINISTRATIF

Droits et obligations des administrations et leurs relations avec les administrés

DROIT INTERNATIONAL

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Relations entre personnes privées dans un cadre « international »: question du droit applicable et du juge compétent (p.ex. mariage ou divorce entre ressortissants de deux pays différents dans un pays tiers)

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Relations entre les sujets de droit international (États et organisations internationales)

DROIT MIXTE

DROIT PÉNAL

Sanction de comportements contraires à l'intérêt général (les infractions)

DROIT FISCAL

Règles relatives au prélèvement et recouvrement d'impôts et de taxes

DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

DROIT PRIMAIRE

Traité de l'Union européenne, Traité du fonctionnement de l'Union européenne

DROIT SECONDAIRE/DÉRIVÉ

Règlements et Directives élaborées par les institutions européennes, etc,

DROIT PROCÉDURAL

PROCÉDURE CIVILE

Règles qui régissent le déroulement d'un procès devant un juge civil

PROCÉDURE PÉNALE

Règles qui régissent le déroulement d'un procès devant un juge pénal

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Règles qui régissent le déroulement d'un procès devant un juge administratif

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

BACHELOR (3 ANS / 180
ECTS)

MASTER (2 ANS / 120 ECTS)

De manière générale, les études de droit sont divisées en trois cycles conférant successivement trois grades : le Bachelor (3 ans ou 180 ECTS), le Master (2 ans ou 120 ECTS) et le Doctorat (3 ans ou 180 ECTS), le Master étant le grade requis pour toute profession juridique libérale (avocat, notaire, huissier) et pour la fonction de magistrat.

Étant donné que le système juridique luxembourgeois se rapproche dans de nombreux aspects des systèmes français et belge et que Luxembourg partage une tradition civiliste et des principes de base communs avec la France et la Belgique, la plupart des étudiants luxembourgeois poursuit ses études de droit dans l'un de ces trois pays.

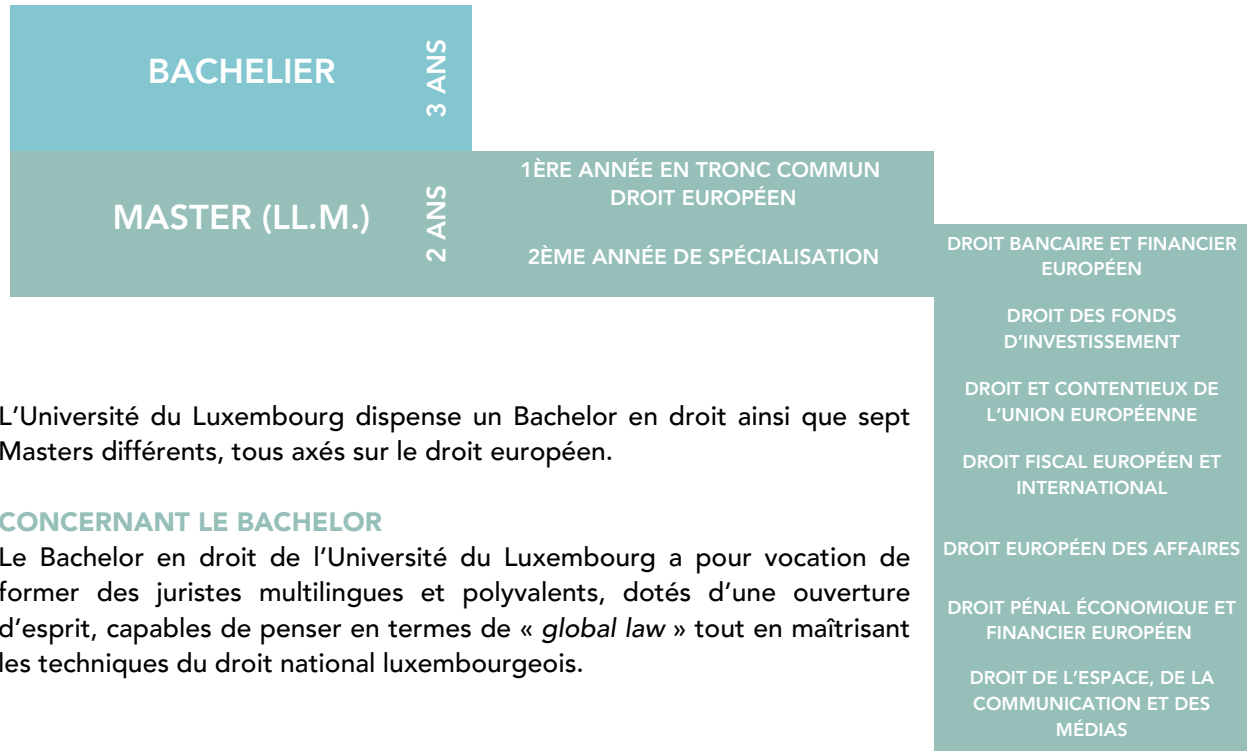
Or, il est, bien évidemment, également possible de poursuivre ses études dans d'autres États membres de l'Union européenne dont le système et le droit diffèrent du modèle luxembourgeois, comme par exemple en Allemagne ou aux Pays-Bas.

En cas d'études de droit à l'étranger il est nécessaire de faire homologuer le diplôme en droit pour pouvoir accéder aux cours complémentaires en droit luxembourgeois, étape indispensable pour l'accès aux différentes professions juridiques libérales (avocat, notaire, huissier) et à la fonction de magistrat.

Pour obtenir l'homologation de son diplôme étranger, l'étudiant doit avoir suivi un certain minimum de matières tout au long de son cursus et le droit enseigné doit correspondre dans ses conceptions fondamentales aux principes généraux du système juridique luxembourgeois.

LES ÉTUDES DE DROIT

AU LUXEMBOURG



L'Université du Luxembourg dispense un Bachelor en droit ainsi que sept Masters différents, tous axés sur le droit européen.

CONCERNANT LE BACHELOR

Le Bachelor en droit de l'Université du Luxembourg a pour vocation de former des juristes multilingues et polyvalents, dotés d'une ouverture d'esprit, capables de penser en termes de « *global law* » tout en maîtrisant les techniques du droit national luxembourgeois.

En raison du phénomène d'eupéanisation et d'internationalisation du droit, le juriste du XXI^e siècle doit non-seulement avoir une parfaite maîtrise de son droit national, mais aussi savoir faire le lien entre différents systèmes juridiques et mettre en œuvre une méthodologie comparative. Cette nécessité est d'autant plus marquée au Luxembourg, dont le droit puise ses origines dans diverses traditions et se caractérise par son ouverture sur l'Europe et le monde.

C'est ainsi que, contrairement à la majorité des formations offertes par d'autres universités en Europe, le Bachelor en droit de l'Université du Luxembourg se distingue par son approche transnationale. Les étudiants suivent des cours classiques en droit civil, en droit pénal et en droit constitutionnel, mais aussi des cours transnationaux axés sur le droit européen et le droit international, tant public que privé. Dans cette perspective transnationale, un semestre de mobilité (Erasmus) est également imposé.

Par ailleurs, les enseignements sont dispensés en français et en anglais.

CONCERNANT LES MASTERS (LL.M.)

Les Masters proposés par l'Université du Luxembourg sont des formations de deux ans, entièrement centrées sur le droit européen. Les cours sont dispensés pour moitié en français et pour moitié en anglais.

La première année constitue un tronc commun en droit européen, tandis que la deuxième année permet aux étudiants de choisir l'une des sept mentions hautement spécialisées.

Au service de la société.

*Comme Alexandra, Juriste auprès de l'Administration des douanes et accises, rejoignez-nous !
Plus d'informations sur :*

www.govjobs.lu

[f](#) [@](#) [in](#) [▶](#)

[@govjobs.lu](#)

Être à l'écoute et trouver des solutions, cela fait partie de votre ADN. Chaque jour, vous vous mobilisez pour améliorer ou encore digitaliser les services offerts à la population. Votre priorité : épauler les citoyens, pour faciliter le quotidien de tous.

-

Et ça, c'est précieux.

La fonction publique

GovJobs

Vos talents au service du citoyen



LES ÉTUDES DE DROIT

EN FRANCE



QUELES PARTICULARITÉS

Les études de droit en France sont également divisées en trois cycles, présentant certaines spécificités :

Les étudiants entament leur parcours par le premier cycle, d'une durée de trois ans (180 ECTS) qui est dénommé « Licence » en lieu et place du terme « Bachelier » ou « Bachelor ».

Contrairement aux universités belges et à l'Université de Luxembourg, les universités françaises octroient un grade supplémentaire entre la Licence et le Master, dénommé « Maîtrise ». Ce grade est attribué après l'achèvement de la première année de Master (Master 1 ou « M1 »).

LES FACULTÉS DE DROIT

La France compte un total de 43 facultés de droit. Les candidatures pour la première année de Licence se font, sauf exception, sur base d'une sélection centralisée via la plateforme [Parcoursup](#). Les facultés françaises comptant le plus d'étudiants luxembourgeois sont:

PARIS I - PANTHÉON SORBONNE	PARIS II - PANTHÉON ASSAS
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG	UNIVERSITÉ DE LORRAINE (NANCY & METZ)
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (AIX-EN-PROVENCE)

EN FRANCE

LA STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

Les étudiants de Licence et de Master suivent des matières principales, appelées « majeures » (2 à 3 par semestre), ainsi que des matières secondaires, désignées « mineures » (3 à 5 par semestre). La distinction entre majeures et mineures réside principalement dans l'importance accordée à chaque matière : les majeures se voient généralement attribuer un coefficient et/ou un nombre d'ECTS plus élevé que les mineures.

Si toutes les matières font l'objet d'un enseignement en amphithéâtre à présence non-obligatoire avec un examen final, les majeures font, en outre, l'objet d'un contrôle continu dans le cadre de travaux dirigés (« TD »).

Lors des TD, les étudiants sont répartis en groupes d'environ 20 à 30 personnes et se réunissent chaque semaine avec un chargé de TD (praticien ou enseignant-chercheur) pour approfondir les notions abordées en cours magistral.

Les travaux dirigés donnent lieu à une note, représentant soit un tiers soit la moitié de la note finale de la matière, en fonction des règlements de l'université. Cette note est calculée sur la base de divers éléments d'évaluation continue, tels que des copies rendues, des interrogations, des examens blancs, ainsi que la participation orale.

LES FORMATIONS ET LA SÉLECTION

La Licence constitue une formation généraliste au cours de laquelle l'étudiant acquiert des bases solides en droit civil, droit public et droit pénal tout en étant initié aux différentes branches spécialisées du droit (droit international, droit européen, droit fiscal, droit commercial, droit des contrats spéciaux, etc.).

Les étudiants peuvent généralement choisir une ou deux matières optionnelles par semestre. À partir de la troisième année, les universités offrent aux étudiants la possibilité de s'orienter vers des spécialisations, telles que le droit privé, le droit public ou le droit international, ou de sélectionner plus librement leurs matières principales et secondaires.

Bien que la majorité des enseignements soient axés sur le droit français, de nombreuses universités offrent aux étudiants la possibilité de choisir des cours optionnels en droit étranger, tels que le droit de la responsabilité en *Common Law* ou le droit des contrats en droit allemand.

Certaines facultés de droit offrent même des formations davantage axées sur le droit européen.

Par ailleurs, il est possible de s'inscrire dans des doubles cursus qui permettent d'étudier le droit de deux systèmes juridiques (une maîtrise en droit français-anglais ou une maîtrise en droit français-allemand), ou de combiner le droit avec une autre discipline (droit-économie, droit-sciences politiques, droit-philosophie, droit-histoire, etc.).

Les universités françaises dispensent une panoplie de formations de Master spécifiques et spécialisées (Droit européen, Droit international, Droit du numérique, Droit de la santé, Droit bancaire et financier, Droit de la famille, Droit des assurances, Droit des affaires, Droit notarial, Droit immobilier, Droit fiscal, etc.).

ATTENTION!

Il convient toutefois de noter qu'une sélection rigoureuse est opérée à la fin de la Licence. Les étudiants en troisième année de droit doivent soumettre leur candidature aux différents Masters via la plateforme centralisée MonMaster. Ainsi, la continuité en Master au sein de l'université où l'étudiant a validé sa Licence n'est pas automatiquement assurée.



QUI SOMMES NOUS ?

Brucher Thieltgen & Partners est un cabinet d'avocats **multidisciplinaire** actif en droit des affaires et spécialisé dans le domaine des **contentieux complexes**. Nous offrons un service global à des clients locaux comme internationaux et combinons efficacement traditions luxembourgeoises et vision internationale. Etude créée en 2006, notre équipe comporte aujourd'hui une quarantaine de personnes.

DANS QUELS DOMAINES EVOLUONS-NOUS ?



Droit Bancaire & Financier

- Contentieux
- Transactions
- Aspects réglementaires (regulatory)
- Aspects contractuels



Droit Commercial - Droit des Sociétés

- Transactions commerciales
- Contentieux d'actionnaires
- Réorganisations et procédures collectives et d'insolvabilité
- Private Equity
- Droit du sport
- IP & IT



Contentieux

- Contentieux commercial
- Contentieux immobilier
- Contentieux administratif
- Droit du travail et droit social
- Droit pénal des affaires
- Droit de l'environnement

NOS ACTUALITÉS

THE LAWYER European Awards

- Finaliste 2023 et 2024 du titre « **European specialist law firm of the year** »
- Finaliste 2021, 2022, 2023 du titre « **European litigation team of the year** »



TÉMOIGNAGES

Sirine, Juriste puis Junior Associate

“Lors de l'ANELD Career Day 2022, j'ai soumis ma candidature au cabinet. J'ai débuté en tant que **juriste** et ai été accueillie par une équipe **dynamique** et **bienveillante**. J'ai eu l'opportunité de travailler sur des dossiers variés, ce qui m'a permis d'apprendre sur le terrain et de **développer mes compétences pratiques**. Aujourd'hui, je poursuis mon parcours au sein du cabinet en effectuant mon **stage judiciaire**, et je suis convaincue d'être bien préparée pour le métier d'avocat auquel j'aspire”

Noé, Stagiaire

“Mon stage au sein du cabinet m'a permis d'avoir un aperçu global de la pratique du Droit des affaires. La **proximité** tant avec les avocats collaborateurs qu'avec les associés du cabinet crée une atmosphère agréable qui permet aux stagiaires du cabinet de **se développer professionnellement** et de **s'immerger** dans les différentes pratiques juridiques du cabinet. L'équipe, particulièrement **chaleureuse** et **accueillante**, n'a pas hésité à me former et à me faire participer à leurs dossiers en cours, de sorte que mon travail a été **apprécié** et a eu une réelle **utilité**.”

INTÉRESSÉS ?

ENVOYEZ-NOUS VOTRE CV !



www.brucherlaw.lu
hr@brucherlaw.lu
+352 26 02 71

LES ÉTUDES DE DROIT

EN BELGIQUE

BACHELIER	3 ANS
MASTER	2 ANS

LES UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

La Belgique est un État fédéral qui compte trois langues officielles: le français, le néerlandais et l'allemand. De ce fait, il est possible d'étudier le droit en Belgique aussi bien en français qu'en néerlandais. Toutefois – et pour des raisons évidentes – il est préférable que les étudiants luxembourgeois poursuivent leurs études supérieures dans une université francophone.

Pour s'inscrire à une université belge francophone, il est nécessaire de demander préalablement une équivalence du diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois. Une telle demande doit être transmise au service des équivalences de la Communauté française – appelée « Fédération Wallonie-Bruxelles » par voie postale ou lors des journées « équivalences belges » qui ont lieu chaque année à la Maison de l'Orientation au début du mois de juillet. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet equivalences.cfwb.be.

Les inscriptions se font individuellement auprès de chaque université, les demandes devant être introduites avant le 30 septembre de chaque année académique. Contrairement aux facultés de droit françaises et luxembourgeoise, les facultés de droit belges francophones n'opèrent aucune sélection dans le cadre de l'inscription en première année, l'inscription est dès lors de droit. Les universités francophones dans lesquelles on retrouve le plus d'étudiants luxembourgeois sont:

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

UNIVERSITÉ DE NAMUR

EN BELGIQUE

LA FORMATION

Les études de droit en Belgique sont également divisées en trois cycles (bachelier, master et doctorat).

Le bachelier en droit est une formation généraliste dans le cadre de laquelle l'étudiant acquiert des bases solides dans les branches principales du droit (privé, public, pénal). En première année, il bénéficie également d'une solide formation de base en sciences humaines et sociales, autres que le droit (philosophie, sociologie, économie, etc.).

L'approche généraliste est maintenue dans la formation du master, les universités belges proposant aux étudiants de choisir des finalités plus générales et moins spécifiques que les universités françaises. Ainsi, l'on peut généralement relever quatre possibilités de spécialisation dispensées par les différentes universités: droit civil et pénal, droit économique et social, droit européen et international ainsi que le droit public.

Par ailleurs – et contrairement aux universités françaises – les universités belges francophones n'opèrent pas de sélection entre le Bachelier et le Master : la poursuite du Master dans l'université dans laquelle on poursuit son Bachelier est de droit.

Les cours magistraux sont dispensés en auditoire à présence facultative. Outre les enseignements en auditoire, les matières principales font l'objet d'un contrôle continu dans le cadre d'exercices et de travaux pratiques (« EP » et « TP ») hebdomadaires, ayant pour but l'approfondissement des éléments traités en auditoire.

Dans cette optique, les étudiants sont repartis dans des groupes d'environ 20 à 30 étudiants et se rencontrent plusieurs fois par semestre. Dans certains cas, les exercices et travaux pratiques donnent lieu à une note qui compte pour une partie de la note finale de la matière.

Compte tenu de la situation linguistique de la Belgique, les étudiants sont amenés à suivre des cours de néerlandais et/ou de terminologie juridique néerlandaise dans certaines universités francophones. Pour les étudiants luxembourgeois qui maîtrisent les quatre langues apprises dans l'enseignement secondaire, ces cours ne constituent toutefois pas un défi majeur.

C L I F F O R D

C H A N C E

Careers

LUXEMBOURG



WHERE **BRIGHT** MINDS MEET

Clifford Chance is one of the largest international law firms, with over 30 offices worldwide. The Grand Duchy of Luxembourg, a leading financial centre, offers a vibrant, dynamic, and multicultural setting with over 170 nationalities.

We believe in a rewarding and stimulating career, full of opportunities to learn and grow. Our inclusive, team-based approach is central to our work culture. Our global strategy focuses on targeted growth to support our core clients with our expertise across key sectors and geographies.

Our internships offer students practical experience, skill development, and valuable industry connections. You will gain exposure to international work, contact with inspirational lawyers, and access to exceptional resources and insights. This will help you develop the analytical skills needed to become leading lawyers and network with some of our brightest minds.

Apply here: <https://jobs.cliffordchance.com/jobs> !

www.cliffordchance.com

LES ÉTUDES DE DROIT

EN ALLEMAGNE



Le système de formation en droit en Allemagne continue de refléter une approche distincte des autres pays européens en matière d'études juridiques.

Malgré l'adoption partielle du processus de Bologne pour certaines disciplines universitaires, les études de droit traditionnelles ne sont pas structurées selon les standards de Bachelor et Master.

Cela conduit à la coexistence de deux systèmes distincts en Allemagne aujourd'hui.

LE PARCOURS CLASSIQUE VERS LE VOLLJURIST

- **Grundstudium:** Les deux premières années sont consacrées à l'apprentissage des bases solides en droit civil, droit pénal et droit public. Après cette période, les étudiants passent un examen intermédiaire, appelé *Zwischenprüfung*, qui est indispensable afin de pouvoir poursuivre leurs études.
- **Hauptstudium:** Ce cycle de cinq semestres permet aux étudiants de se spécialiser dans différentes matières juridiques et d'effectuer un stage de trois mois. Ce cycle se termine par le premier examen d'État (*erstes juristisches Staatsexamen*), dont la réussite accorde le titre de *Jurist*.
- **Rechtsreferendariat:** Après le premier examen d'État, les étudiants doivent accomplir un stage pratique de deux ans, comprenant quatre « stations » obligatoires et au moins une station à libre choix. Les quatre stations obligatoires sont les suivantes : Juridiction civile, Juridiction pénale / Parquet, Administration publique, Cabinet d'avocats. Ce parcours se termine par le deuxième examen d'État (*zweites juristisches Staatsexamen*), dont la réussite accorde le titre de *Volljurist*, permettant d'accéder aux professions libérales juridiques ou à la magistrature.

LE PARCOURS ALTERNATIF

Certaines universités allemandes offrent également des diplômes de Bachelor of Laws (LL.B.) et Master of Laws (LL.M.), qui suivent la logique du processus de Bologne. Toutefois, ces diplômes n'octroient pas le titre de *Volljurist* et ne permettent dès lors ni d'accéder aux professions juridiques libérales, ni à la magistrature.

LES ÉTUDES DE DROIT

AUX PAYS-BAS

BACHELOR OF LAWS
(LL.B.)

MASTER OF LAWS
(LL.M.)

Au cours des dernières années, les Pays-Bas se sont affirmés comme une destination d'études attractive, attirant un nombre croissant d'étudiants luxembourgeois en droit, qui choisissent de s'inscrire dans des universités néerlandaises pour y poursuivre leur Master (appelé communément LL.M. aux Pays-Bas), voire leur Bachelor.

Parmi les universités néerlandaises les plus prisées par les étudiants luxembourgeois figurent :

MAASTRICHT UNIVERSITY

UNIVERSITEIT VAN AMSTERDAM

VRIJE UNIVERSITEIT AMSTERDAM

LEIDEN UNIVERSITY

L'attractivité de ces établissements s'explique notamment par la large offre de programmes juridiques en anglais, abordant dès la première année le droit européen et international, avec une approche transnationale ou comparative.

Ces programmes présentent de nombreux avantages. D'une part, la maîtrise de l'anglais, langue de travail dans tous les grands cabinets d'avocats d'affaires au Luxembourg, constitue un atout majeur. D'autre part, l'expansion et l'influence croissante du droit de l'Union européenne, particulièrement au Luxembourg, rendent ces formations d'autant plus pertinentes.

Cependant, il est conseillé aux étudiants envisageant de réaliser l'intégralité de leur cursus aux Pays-Bas, tout en ambitionnant une carrière au Luxembourg, de veiller à conserver un bon niveau de maîtrise du français, et à choisir des formations incluant une familiarisation minimale avec les fondements des systèmes de droit romano-civiliste.

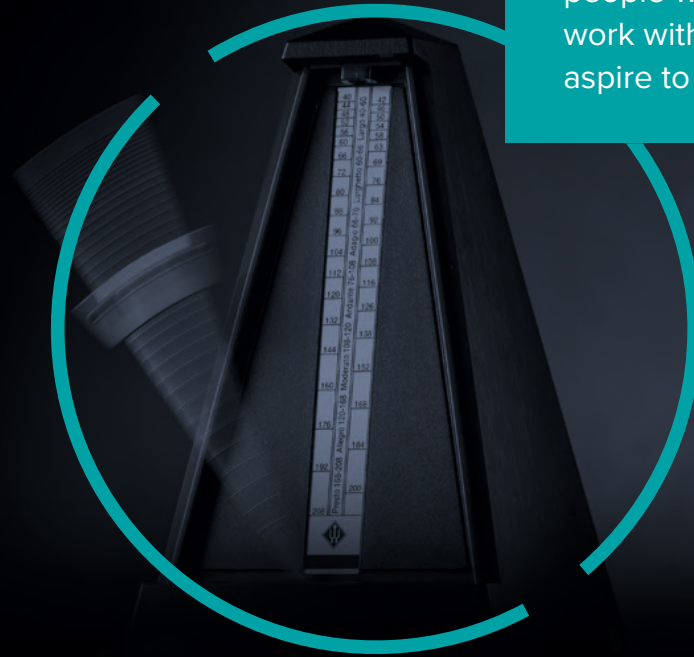
Enfin, il importe de souligner que la plupart des programmes de Master aux Pays-Bas ont une durée d'un an.



Right by you in Luxembourg

WE'RE RECRUITING

We are looking for talented people who approach their work with passion and aspire to excellence.



WHO WE ARE

With over 100 professionals, BSP is an independent full-service law firm based in Luxembourg.

We are committed to providing the very best legal services to our domestic and international clients in all aspects of Luxembourg business law.

Talented and multilingual, our teams of lawyers work side by side with our clients to help them reach their objectives and support them with tailor-made legal advice, creating in the process professional relationships based on mutual trust and respect.

Our lawyers have developed particular expertise in banking and finance, capital markets, corporate law, dispute resolution, employment law, investment funds, intellectual property, private wealth, real estate and tax.

Building on the synergy of our different professional experiences and the richness of our diverse cultural background, we stand ready to meet our clients' legal needs, no matter how challenging they are.

WHY JOIN US

At BSP, we offer the ideal environment for our lawyers to develop their skill-base, gain experience and expand their knowledge through our guiding principles of trust, respect and teamwork.

For more information, please visit our website: www.bsp.lu/careers

“BSP has consistently demonstrated its ability to attract and retain proficient people. Why not join our team and be part of our success story?”

SUBMIT YOUR APPLICATION

Please send your CV with a cover letter using the form on our website:

www.bsp.lu/careers



CONTACT US

11, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange
Luxembourg

T. +352 26025-1
mail@bsp.lu



bsp.lu

MASTER OF LAWS (LL.M.)

QU'EST-CE QU'UN LL.M. ?

Un LL.M. (ou *Master of Laws*) est un diplôme de deuxième cycle (donc niveau Master). C'est une formation d'une année qui s'effectue – traditionnellement – dans un pays anglo-saxon (États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Irlande, etc.).

POURQUOI UN LL.M. ?

Les étudiants luxembourgeois qui préparent un LL.M. le font généralement suite à l'obtention de leur Master dans un pays de tradition romano-civiliste (Luxembourg, Belgique, France). Il s'agit d'une cinquième (si effectué après le Master 1) ou sixième (si effectué après le Master 2) année d'études permettant de:

- se familiariser avec un système et une tradition juridique différents (*Common Law*);
- approfondir ses connaissances dans des domaines ciblés et précis (Droit bancaire et financier, Droit fiscal, etc.);
- perfectionner ses compétences de langue anglaise et acquérir des compétences en anglais juridique;
- nouer des liens amicaux et professionnels avec des personnes venant du monde entier; et
- découvrir un nouveau pays et une nouvelle culture.

Ainsi, bien que non indispensable, un LL.M. peut constituer une plus-value pour un étudiant, qu'il souhaite travailler dans une étude d'avocats locale ou internationale, et peut même offrir des perspectives professionnelles au-delà du Grand-Duché de Luxembourg.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES

Les étudiants désireux de préparer un LL.M. doivent prendre en considération le caractère particulièrement onéreux des frais administratifs (test de langue, traduction certifiée des relevés de notes et diplômes, frais de candidature, visa, etc.) et de scolarité aux États-Unis d'Amérique (jusqu'à \$90,000 par an) et au Royaume-Uni (jusqu'à £35,000 par an).

À ces frais doivent s'ajouter les dépenses de transport (vol, etc.), de loyer, d'assurance maladie et de matériel universitaire (livres, etc.).

À ce titre, l'ANELD tient à attirer l'attention de ses membres sur le fait que les LL.M. octroient, comme tout autre diplôme de deuxième cycle, éligibilité à l'Aide Financière de l'Etat pour études supérieures (AideFi).

Par ailleurs, il est possible de décrocher des bourses d'études auprès des universités ou autres organismes. Par exemple, les étudiants luxembourgeois qui souhaitent poursuivre un LL.M. aux États-Unis d'Amérique peuvent postuler pour la bourse de la *Fulbright Commission*. De plus, il arrive à certaines études d'avocats d'offrir des bourses à des étudiants désireux de poursuivre un LL.M.

Aux dépenses financières s'ajoute un investissement de temps non-négligeable, aussi bien pour les candidatures (obtention d'une certification de langue anglaise, lettres de recommandation, rédaction de lettres de motivation, de curriculum vitae ou d'essays, recueil de documents administratifs, etc.) que pour la préparation du séjour à l'étranger (démarches administratives pour une autorisation de séjour, recherche de logement, visites médicales, etc.). Il convient de se préparer bien en avance.

ALTERNATIVES

Au niveau des pays anglo-saxons, l'Irlande propose des frais de scolarité nettement inférieurs à ceux pratiqués par les universités aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.

L'Irlande étant un membre de l'Union européenne, les citoyens européens bénéficient non seulement du même traitement que les ressortissants irlandais au niveau des frais de scolarité, mais doivent également entreprendre moins de démarches administratives liées à leur séjour.

En dehors des pays anglo-saxons, de nombreuses universités européennes dispensent des LL.M. en langue anglaise (Allemagne, Autriche, Belgique, France, etc.) et notamment les Pays-Bas qui attirent de plus en plus d'étudiants luxembourgeois.

LES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

QU'EST-CE QU'UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE ?

En France les étudiants ont la possibilité de préparer, à côté de leur Licence ou Master, un diplôme universitaire (« DU »).

Contrairement à la Licence, au Master et au Doctorat, qui sont des diplômes d'État, délivrés au nom du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un DU est un diplôme d'établissement, délivré au nom d'un établissement d'enseignement supérieur (attention : en raison de l'absence de reconnaissance étatique, les frais d'inscription aux diplômes universitaires ne sont pas pris en compte dans l'aide financière pour études supérieures au Luxembourg).

Concrètement, les étudiants inscrits à un DU suivent des cours supplémentaires dans un domaine particulier afin d'acquérir des compétences et connaissances supplémentaires à leur cursus de Licence et Master. L'obtention d'un DU peut non seulement être utile pour se démarquer dans le marché du travail, mais également dans le cadre de la sélection entre la Licence et le Master.

Par ailleurs, il est parfois possible de suivre un DU à distance au sein d'une autre université que celle dans laquelle on suit son cursus principal de Licence ou Master.

Il existe ainsi une panoplie de DU dans des domaines juridiques différents (management & finance, terminologie juridique anglaise, sciences pénales et criminelles, droit de la propriété intellectuelle,..) dont vous trouverez une liste non-exhaustive sur notre site internet.

LES COLLÈGES DE DROIT

Certaines universités françaises (Paris I, Paris II, Université de Montpellier, etc.) proposent à leurs étudiants de préparer un diplôme universitaire tout au long de leurs trois premières années de droit (donc pendant toute leur Licence), dans le cadre duquel ils ont l'occasion de cultiver leur culture générale en suivant des matières pluridisciplinaires (économie, gestion, philosophie, histoire, sociologie, rhétorique, littérature) et parfois également de s'initier à des droits et systèmes juridiques étrangers.

Ce type de DU est communément appelé « Collège de Droit ».

Ce sont de filières sélectives impliquant une charge de travail non-négligeable, mais permettant de bénéficier d'un encadrement personnalisé dans le cadre des enseignements spécifiques adressés aux seuls étudiant du Collège et de se démarquer au moment de la sélection entre la Licence et le Master.

Vous trouverez une liste non-exhaustive de magistères sur notre site internet.

LES MAGISTÈRES

Un magistère est un diplôme universitaire qui est préparé en trois ans, de la 3ème année de Licence à la 2ème année de Master.

En raison des stages parfois obligatoires et des enseignements qui sont dispensés non seulement par des universitaires mais aussi par des praticiens, il s'agit de formations professionnalisantes.

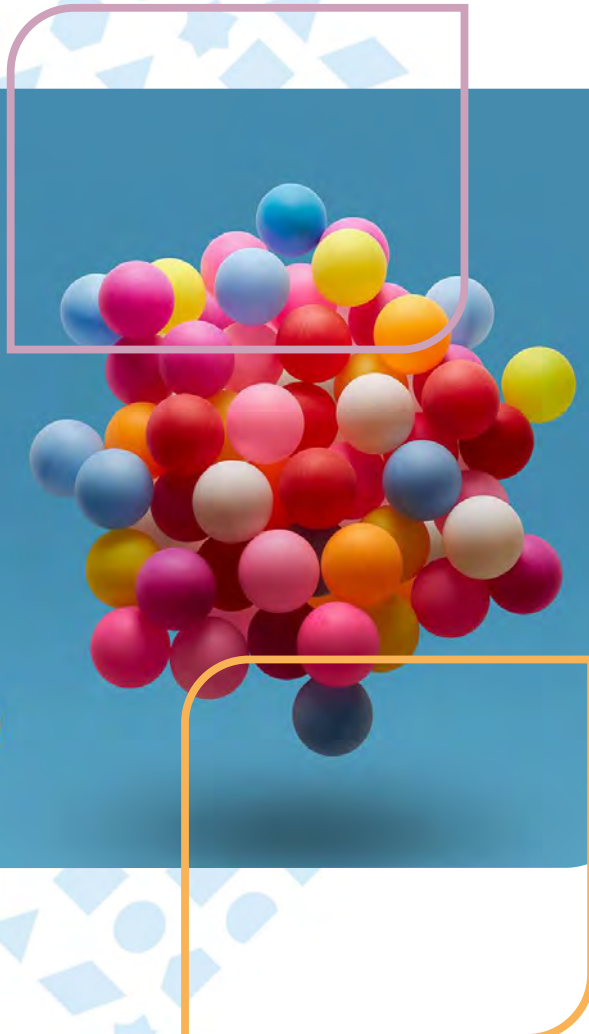
Les magistères sont sélectifs et n'accueillent qu'un nombre limité d'étudiants. Il s'agit de l'opportunité de bénéficier d'un encadrement personnalisé dans le cadre des enseignements spécifiques adressés aux seuls étudiant du Magistère.

La préparation d'un magistère implique une charge de travail considérablement renforcée par rapport à la préparation de la seule Licence ou du seul Master mais permet ainsi une spécialisation approfondie dans un domaine juridique, le plus souvent en droit des affaires, fiscalité, comptabilité, etc.

Vous trouverez une liste non-exhaustive de magistères sur notre site internet.

Magic formula

We have a secret ingredient: You

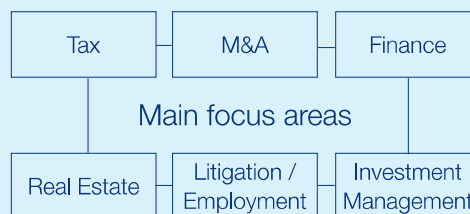


Join our Alchemy of Talent

We are one-of-a-kind specialists in Luxembourg. As diverse as we are, what we all have in common is an exceptional drive and an uncompromising ambition to work in a positive, inclusive and supportive environment. **Come and join our Alchemy of Talent.**

We are always looking for junior/ senior associates and interns with

- a degree in law or taxation,
- written and oral English skills,
- and excellent client communication and team work.



Find out more at:
loyensloeffcareers.com



9



1917



1524



107

LES CURSUS BI-DISCIPLINAIRES ET EUROPÉENS

Celles et ceux qui ont du mal à choisir parmi leurs centres d'intérêts, peuvent trouver leur bonheur dans des cursus bi-disciplinaires (ou « doubles-cursus »). Une double formation donne à l'étudiant l'assurance de posséder des compétences et connaissances supplémentaires qui peuvent s'avérer utile dans le métier du droit qui ne guère reste cloisonné au droit dans son état pur. Dans le cadre de ces cursus, on étudie :

- soit le droit de deux pays différents (p.ex. droit français et anglais, en droit français et allemand, etc.) ;
- soit le droit et une autre discipline (les « double-licences » ou « double-masters ») (p.ex. droit-économie, droit-philosophie, droit-histoire, droit-sciences, etc.)

Ces cursus « sur mesure », qui sont surtout proposés par des universités françaises, offrent non seulement une pluridisciplinarité pour les étudiants, mais répondent également aux exigences d'un marché de travail avide d'experts à double casquette.

Puis, les étudiants en droit ont également de nombreuses possibilités pour se spécialiser ou suivre un enseignement davantage axé sur le droit européen, dès la première année. En effet, dans la perspective de la création d'un marché unique, le droit de l'Union européenne a pour objectif d'harmoniser ou pour le moins coordonner les législations des 27 États membres. Il s'agit par conséquent d'une branche à influence significative et d'importance fondamentale. Ceci est particulièrement vrai pour le Luxembourg, dont le droit est issu de différentes traditions et qui est intrinsèquement ouvert sur l'Europe et le monde.

Sur notre site internet vous trouverez une liste non-exhaustive de tels cursus.

ET APRÈS ?

UNE PANOPLIE DE POSSIBILITÉS

« **Le droit mène à tout** » – voilà ce que l'on entend souvent à l'égard des études de droit.

C'est une description tout à fait adéquate des perspectives professionnelles d'un étudiant en droit. En effet il existe, outre les professions libérales juridiques (avocat, notaire, huissier) et la fonction de magistrat (juge, procureur) un grand nombre de parcours professionnels qu'un diplômé en droit peut entamer : la diplomatie, le cadre supérieur policier, la fonction publique nationale (ministère, administration communale, autorité indépendante) ou européenne (la Commission, le Parlement, etc.), l'administration parlementaire, juriste d'entreprise, etc.

Il s'avère que les outils intellectuels que l'on acquiert à travers une formation juridique (l'esprit de synthèse, la capacité de construire un raisonnement structuré et cohérent, la méthodologie, etc.) sont des compétences qui sont non seulement utiles et appréciés dans des professions strictement juridiques, mais également dans d'autres professions.

À titre d'illustration il suffit de s'intéresser au nombre de directeurs de banques, directeurs d'établissements de santé, responsables de ressources humaines, politiciens (ministres, députés, etc.) qui sont juristes de formation.



Looking
for cross-border
legal advice?
Discover
GSK Stockmann.



LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

PROPOS PRÉLIMINAIRES

Les informations sur les CCDL et l'homologation ne sont données qu'à titre indicatif. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- Pour l'homologation : le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, à savoir Madame Josiane LAURES (+352 247 85135 / josiane.laures@mesr.etat.lu)
- Pour les CCDL : le Ministère de la Justice, à savoir Monsieur Marco ROSSI (+352 247 88531 / marco.rossi@mj.etat.lu) ou Monsieur Remy FERREIRA (+352 247 78517 / remy.ferreira@mj.etat.lu)

INTRODUCTION

Les cours complémentaires en droit luxembourgeois (les « CCDL ») sont une formation ayant pour objectif de familiariser les futurs juristes de la place luxembourgeoise avec les particularités du droit luxembourgeois.

La réussite des CCDL est une condition d'accès aux professions juridiques libérales (avocat, huissier de justice, notaire) et à la fonction de magistrat (juge et procureur). Bien que non obligatoire pour l'accès à d'autres postes dans le secteur privé (p.ex. juriste d'entreprise) ou aux fonctions publiques étatiques et/ou communales, la détention du certificat de réussite des CCDL est souvent considérée comme un avantage.

LES DATES

Les CCDL commencent le 1er octobre de chaque année et s'achèvent le 15 avril de l'année suivante (y compris les examens).

Nota bene : les CCDL sont actuellement en cours de réformation. Les indications ci-dessous se rapportent aux dispositions actuellement en vigueur, sans prendre en compte la réforme dont l'entrée en vigueur n'est pas encore déterminée. Les modifications principales tiennent en l'introduction d'un examen d'entrée aux CCDL, de l'abolition de l'homologation et du remplacement de l'examen de fin de stage judiciaire (l'« avoué ») par des contrôles continus tout au long du stage judiciaire. Le projet de loi, y compris l'avis soumis par l'ANELD, peut être consulté sur le site de la Chambre des Députés sous le n° de dossier 7958.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Sont éligibles à s'inscrire aux CCDL :

- Les titulaires d'un grade de Master de droit émis par l'Université du Luxembourg ; et
- Les titulaires d'un diplôme étranger en droit homologué conformément au règlement grand-ducal du 10 septembre 2004, fixant les critères de l'homologation des titres et grades étrangers.

LES LANGUES

Les CCDL et examens y relatifs sont organisés en français et peuvent comporter des éléments d'allemand. La maîtrise de ces deux langues constitue une condition à la réussite aux examens.

Par ailleurs, une fois les CCDL réussis, un candidat n'ayant pas suivi l'enseignement primaire ou secondaire luxembourgeois et/ou allemand devra apporter la preuve des niveaux linguistiques suivants (Cadre européen commun de référence) pour pouvoir s'inscrire sur la liste II du barreau et pouvoir entamer son stage judiciaire après avoir validé les CCDL :

- Luxembourgeois : B2 compréhension orale, B1 expression orale ;
- Allemand : B2 compréhension orale, B1 expression orale ; B2 compréhension écrite.

LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

LE CONTENU

Les matières enseignées sont réparties en trois groupes : (i) institutions et procédures, (ii) matières fondamentales, et (iii) matières spécialisées.

Les candidats choisissent librement leurs matières mais doivent obligatoirement atteindre un nombre minimum d'heures d'enseignement pour chaque groupe, à savoir :

- Institutions et procédures: un nombre minimum de 48 heures ;
- Matières de base: un nombre minimum de 36 heures ;
- Matières spécialisées: un nombre minimum de 42 heures.

Dans chaque groupe, le candidat ne peut choisir plus de matières que strictement nécessaires pour atteindre le minimum d'heures d'enseignement requis (p.ex. pour Institutions et procédures, si le cumul de 3 matières donne un total de 51 heures, le candidat ne peut pas ajouter une 4^{ème} matière à son programme).

Les groupes d'enseignement comprennent les matières suivantes:

- Institutions et procédures: Institutions et sources du droit luxembourgeois (12h) ; Statut et principes fondamentaux des professions du droit (12h) ; Organisation juridictionnelle et procédures judiciaires (24h) ; Procédure pénale (24h) ; Procédure administrative (15h) ; Procédure de signification et d'exécution des jugements (9h) ;
- Matières fondamentales: Droit pénal général (15h) ; Éléments de droit commercial (15h) ; Éléments de responsabilité civile (15h) ; Droit des sociétés (18h);
- Matières spécialisées: Droit de la famille : procédure de divorce, protection de la jeunesse (15h) ; Droit patrimonial de la famille (12h) ; Droit du travail (18h) ; Contrat de bail (6h) ; Droit des sûretés (9h) ; Médiation (6h) ; Droit international privé (9h) ; Législation sur le secteur financier (15h) ; Introduction aux véhicules d'investissement luxembourgeois réglementés (12h) ; Droit administratif (12h) ; Contentieux en matière de statuts des étrangers.

LES CRITÈRES DE PROMOTION

Chacune des matières choisies fait l'objet d'un contrôle de connaissances sous forme d'un examen écrit noté sur 20 points. Les examens se font en principe à livre ouvert.

La réussite des CCDL est subordonnée à la validation de chaque matière, la moyenne requise étant de 10/20 sans quelconque possibilité de compensation.

Néanmoins, il est prévu une session de rattrapage pour les matières non validées lors de la session ordinaire. Les candidats ayant conservé une note inférieure à 10/20 dans une ou plusieurs matières après la session de rattrapage sont admis à se réinscrire sans limites aux CCDL et conservent le bénéfice des matières validées pour une période maximale de deux années suivant l'échec initial.

L'HOMOLOGATION DU DIPLÔME ÉTRANGER

Le détenteur d'un diplôme étranger doit faire homologuer son diplôme afin de pouvoir être candidat aux CCDL.

Le diplôme final étranger en droit présenté à l'homologation doit, sans dérogation possible :

- Sanctionner un cycle d'études de droit à temps plein, d'une durée minimale de quatre années (ou à temps partiel à condition que la durée totale, le niveau et la qualité de la formation soient équivalents à ceux des formations à temps plein) ; et
- Conférer un grade d'enseignement juridique supérieur reconnu par le pays d'origine ou y donner accès à la profession d'avocat ou au stage préparatoire à celle-ci.

LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

L'ACCÈS AUX CCDL APRÈS UNE PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER

Il importe de relever les particularités des diplômes universitaires français, belge, et hollandais, concernant l'accès aux CCDL après une quatrième année d'études (« Master 1 » ou « M1 »).

Dans l'enseignement supérieur français il existe toujours, outre la licence et le master, la « maîtrise » en droit, un diplôme attribué après la réussite de la quatrième année d'études et accordant accès à la formation d'avocat en France. Le diplôme de maîtrise délivré par les universités françaises est, à condition de remplir les autres critères prévus par le Règlement grand-ducal du 10 septembre 2004 fixant les critères d'homologation des titres et grades étrangers, susceptible de faire l'objet d'une demande d'homologation, permettant donc aux étudiants qui effectuent leur cursus en France d'accès aux CCDL après avoir validé leur première année de Master.

Un tel diplôme de maîtrise n'existe pas en Belgique, les universités belges n'octroyant que le grade de Master suite à l'accomplissement de cinq années d'études et la validation de 120 ECTS y relatifs. Cela implique qu'un étudiant ayant réussi une première année de Master en Belgique n'est pas admissible aux CCDL.

La situation est encore différente au sein des universités hollandaises, qui octroient généralement le grade de Master après quatre années d'études et la validation de 60 ECTS correspondants. Ces diplômes de Master d'une année sont, sous réserve de remplir les autres critères d'homologation, susceptibles d'être homologués.

LES MATIÈRES OBLIGATOIREMENT SUIVIES DANS LE CURSUS

Outre les conditions susmentionnées, le diplôme présenté à l'homologation doit sanctionner l'enseignement des matières suivantes:

- Droit civil (droit des obligations, droit de la famille, droit des biens, droit des successions, etc.) : 4 semestres minimum ;

- Droit commercial (droit bancaire, droit des sociétés, etc.) : 2 semestres minimum ;
- Droit pénal ou procédure pénale : 2 semestres minimum ;
- Droit international privé ou public (y compris le droit de l'Union européenne) : 2 semestres minimum ;
- Droit constitutionnel ou administratif : 2 semestres minimum

En cas de question quant à la qualification de différentes matières, il est vivement conseillé de prendre contact avec le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

LE DROIT ENSEIGNÉ

Finally le droit enseigné doit correspondre dans ses conceptions fondamentales aux principes généraux du système juridique luxembourgeois. Les systèmes juridiques dont le Grand-Duché se rapproche le plus sont les pays de tradition civiliste ayant eu le Code dit « Napoléon », à savoir la France et la Belgique.

En théorie il est également possible d'accéder aux CCDL en ayant effectué ses études dans d'autres Etats dont les systèmes diffèrent du système luxembourgeois, comme par exemple l'Allemagne ou encore les Pays-Bas.

Même s'il devrait, en principe, être possible d'accéder aux CCDL après avoir effectué ses études dans quelconque État membre de l'Union européenne, il est important de prendre en considération deux points importants dès lors qu'on décide d'étudier autre part qu'au Luxembourg, en France ou en Belgique:

- Les demandes d'homologation font l'objet d'un examen au cas par cas ;
- Il est important d'acquérir, au plus tard au stade des CCDL, des bases et connaissances solides dans le droit civil et ses principes généraux.

Nota bene : afin de pouvoir demander l'homologation de leur diplôme universitaire, les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger doivent également demander la reconnaissance d'équivalence luxembourgeoise du diplôme de fin d'études secondaires auprès du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Certains jeunes diplômés se posent la question de comment organiser au mieux le passage des CCDL et surtout comment réussir ces derniers.

Cette question n'est pas dénuée de tout sens puisque bon nombre d'étudiants ont suivi un parcours juridique à des universités, où très souvent, l'accent est plutôt mis sur la théorie que sur la pratique.

A *contrario*, les CCDL sont orientés fondamentalement vers la pratique, ce qui s'avère également essentiel pour préparer les stagiaires à l'exercice de nombreuses professions juridiques. Il est donc recommandé aux stagiaires ayant suivi un enseignement théorique de se familiariser avant ou en cours du passage des CCDL avec le système luxembourgeois très axé vers la pratique, notamment en faisant beaucoup de stages dans le milieu juridique.

Ceci dit, bon nombre de cabinets de la place exigent ou recommandent aux jeunes collaborateurs qui sont en cours de passage des CCDL de travailler en même temps au sein de leur Étude. Dans ce cadre, les cabinets proposent très souvent aux stagiaires des « formules » plus ou moins fixes qui règlent la répartition entre le travail dans l'Étude d'une part et la participation aux cours et examens dans le cadre des cours complémentaires d'autre part.

Or, la décision de travailler lors des CCDL doit être mûrement réfléchie.

Étant donné que le nombre d'heures des cours a été fortement réduit lors de la réforme des cours complémentaires en 2018, il s'avère dorénavant parfois nécessaire d'approfondir soi-même certaines matières afin d'être au niveau exagéré par les professeurs, et ceci d'autant plus si la matière choisie n'a pas fait l'objet d'un enseignement approfondi dans le cadre de la formation universitaire.

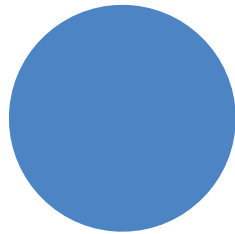
Par ailleurs, il est généralement fortement recommandé aux stagiaires de régulièrement retravailler leurs cours pour ne pas tomber dans le piège de devoir retravailler plusieurs mois de cours quelques semaines ou jours avant l'examen.

La décision de travailler est donc une décision personnelle qui doit être prise par chaque stagiaire selon ses besoins et capacités individuelles.

Enfin, les CCDL attirent chaque année bon nombre d'étudiants en provenance de nos pays limitrophes (notamment francophones) qui ne sont pas familiers avec les langues officielles au Luxembourg. Il est fortement conseillé à ces personnes de suivre, le cas échéant, dès le début des CCDL, ou même avant le passage des CCDL, des cours de luxembourgeois et d'allemand pour éviter tout problème de compréhension, que ce soit lors des cours ou lors des examens.

Let's discover

where your



and our
ambitions meet

Working at [NautaDutilh Luxembourg](#) means becoming part of a leading international law firm that prioritizes both personal and professional development.

We are seeking passionate and driven lawyers who are not only excited about the practice of law but also align with our values and culture. You'll have the opportunity to deliver exceptional legal services, build lasting client relationships, and play a key role in their long-term success.

Join us and discover what it's like to collaborate with our remarkable team of legal professionals. We are dedicated to upholding the highest ethical standards, promoting diversity and inclusion, and contributing to society through pro bono work and active community engagement.

We are always on the lookout for ambitious law students.

Join our team for your [Bar traineeships](#) in all our practice groups. Under the supervision of senior lawyers and partners, you will receive valuable training and be entrusted with challenging cases for local and international clients.

Apply for a [summer internship](#) and have the opportunity to work at our office for a few months, gaining hands-on experience in a specific area of law and learning how our firm works.

Also, our team of German-qualified lawyers will gladly take you on during your [Referendariat](#)



Scan the QR code and find out what opportunities are waiting for you.

NautaDutilh wants its workforce to reflect the rich diversity of society at large. We therefore encourage everyone to apply, regardless of ethnic origin, skin color, gender, age, sexual orientation, philosophical convictions, or disabilities.

● **NautaDutilh**

AVOCATS LUXEMBOURG

AVOCAT

LA MISSION DE L'AVOCAT

L'avocat est un professionnel du droit qui conseille, assiste et représente ses clients en justice.

Bien qu'en théorie il n'existe qu'un seul corps d'avocats, en pratique on distingue entre l'avocat au contentieux et l'avocat en conseil : l'avocat au contentieux est celui qui représente et assiste son client dans le cadre d'une procédure devant un juge (un « litige »), tandis que l'avocat au conseil est celui qui accompagne son client (le plus souvent des entreprises) dans leurs besoins quotidiens ou dans la réalisation de divers projets.

Alors qu'autrefois il était tout à fait concevable pour un avocat d'être un « généraliste », la complexification de certaines matières (droit bancaire, droit fiscal, droit des sociétés, etc.) a comme conséquence une tendance de spécialisation pour l'avocat.

Les avocats au Luxembourg ont ainsi, sauf exception, le monopole de représentation en justice et conseil juridique.

Il existe une panoplie de domaines dans lesquels un avocat peut exercer : droit pénal, droit du travail, droit de la famille, droit des sociétés, droit fiscal, droit bancaire, droit des fonds d'investissement, etc.

L'EXERCICE DE LA PROFESSION ET L'ACCÈS Y RELATIF

L'avocature est conçue comme une profession libérale et indépendante. En effet, l'avocat exerce traditionnellement en tant que collaborateur indépendant. Or, depuis quelques années il est également possible d'exercer sous le statut de salarié.

Les avocats sont réunis au sein d'une organisation professionnelle : l'Ordre des avocats. C'est un organisme professionnel, administratif et juridictionnel de défense et de régulation de la profession.

Ainsi, celui qui veut exercer la profession au Luxembourg, doit nécessairement être inscrit sur une liste d'un des deux Ordres: le Barreau de Luxembourg ou le Barreau de Diekirch.

La profession d'avocat étant réglementée l'accès y relatif est soumis à certaines exigences.

Tout d'abord, il est nécessaire d'accomplir avec réussite, suite aux études universitaires, les Cours Complémentaires en Droit Luxembourgeois (« CCDL »). Ce certificat de réussite accorde le droit à son titulaire de s'inscrire sur la liste II d'un des deux Ordres en tant qu'avocat stagiaire et ainsi entamer le stage judiciaire.

Le but du stage judiciaire est l'apprentissage de l'exercice de la profession d'avocat tant en exerçant la profession sous l'égide d'un patron de stage qu'en suivant des cours ayant précisément l'apprentissage de la profession pour objet. Pendant le stage, le stagiaire doit suivre des cours obligatoires et assister à des conférences à déterminer par le ministre de la Justice. Les cours obligatoires font l'objet d'un contrôle des connaissances écrit dont la réussite conditionne l'accès à l'examen de fin de stage.

Le stage est d'une durée de 2 ans au moins et s'achève par un examen de fin de stage (l'examen de l'« avoué »). Les stagiaires ont droit à une indemnité de stage s'élevant à 150.-EUR pendant la durée normale du stage judiciaire.

Après la réussite à cet examen, le postulant devient avocat à la Cour et est inscrit sur la liste I.

Nota bene : les CCDL sont actuellement en cours de réformation. Les indications ci-dessous se rapportent aux dispositions actuellement en vigueur, sans prendre en compte la réforme dont l'entrée en vigueur n'est pas encore déterminée. Les modifications principales tiennent en l'introduction d'un examen d'entrée aux CCDL, de l'abolition de l'homologation et du remplacement de l'examen de fin de stage judiciaire (l'« avoué ») par des contrôles continus tout au long du stage judiciaire. Le projet de loi, y compris [l'avis soumis par l'ANELD](#), peut être consulté sur le site de la Chambre des Députés sous le n° de dossier 7958.

DENTONS

CHALLENGERS.

ACCEPTED.

**READY TO GROW AND BE
YOURSELF AT THE LARGEST
INTERNATIONAL AND
POLYCENTRIC LAW FIRM?**

AMAZING DEALS.

ENDLESS OPPORTUNITIES.

DIVERSE TEAM.

MAKING AN IMPACT.

BEING YOURSELF.

**Join us and apply now at:
career.luxembourg@dentons.com**

[dentons.com](https://www.dentons.com)

© 2024 Dentons. Dentons is a global legal practice providing client services worldwide through its member firms and affiliates. This publication is not designed to provide legal or other advice and you should not take, or refrain from taking, action based on its content. Please see [dentons.com](https://www.dentons.com) for Legal Notices.



MAGISTRAT

LA MISSION DU MAGISTRAT

Il existe deux types de magistrats : les magistrats dits « du siège » qui sont les juges, et les magistrats dits « du parquet » (avocat général, procureur, substitut, etc.).

Le magistrat du siège a comme mission de rendre justice, c'est-à-dire de trancher un litige entre deux parties (juge civil, commercial, administratif, etc.) ou statuer sur l'innocence ou culpabilité d'un prévenu ainsi que l'éventuelle peine infligée (juge pénal).

Le magistrat du parquet ou plus généralement du ministère public a comme mission de veiller au respect des lois et règlements en vigueur (« l'ordre public »). Il dirige les enquêtes de police, décide des suites à donner en cas d'infraction et s'assure de la bonne exécution des peines prononcées. En audience, il plaide pour réclamer une peine au nom de l'intérêt public qu'il représente.

L'EXERCICE DE LA FONCTION

L'indépendance et l'impartialité sont des principes fondamentaux de la fonction de magistrat au siège. À ce titre les juges sont autonomes et inamovibles.

Il existe une panoplie de postes au sein de la magistrature : juge aux affaires civiles, juge aux affaires commerciales, juge aux affaires familiales, juge aux affaires sociales, juge pénal, etc.

L'ACCÈS À LA FONCTION

Pour devenir magistrat, la nationalité luxembourgeoise et une connaissance adéquate des trois langues administratives du pays (français, allemand et luxembourgeois) sont, entre autres, obligatoires.

Il faut également avoir obtenu un master en droit, avoir réussi les CCDL et avoir accompli avec succès au moins une année du stage judiciaire auprès d'une étude d'avocat ou au moins une année du stage notarial auprès d'une étude notariale.

Chaque année, un appel à candidatures pour le recrutement d'un certain nombre d'attaché(e)s de justice est publié.

Le recrutement des attaché(e)s de justice est opéré par la voie d'un examen-concours et sur dossier.

L'examen-concours comporte trois épreuves écrites qui portent sur le droit civil et la procédure civile, le droit pénal et la procédure pénale ainsi que le droit administratif et la procédure administrative.

Afin de pouvoir candidater via le recrutement sur dossier, il est, entre autres, obligatoire d'avoir exercé la profession d'avocat pendant une durée totale d'au moins cinq années.

La formation du candidat s'effectue au Luxembourg et à l'école de la magistrature en France. Cette formation est complétée par des stages pratiques et théoriques.

Dès réussite, l'attaché de justice sera nommé à un poste au sein de la magistrature – assise ou debout.

Nota bene : les conditions d'accès à la magistrature sont actuellement en cours de réformation. Les indications ci-dessous se rapportent aux dispositions actuellement en vigueur, sans prendre en compte la réforme dont l'entrée en vigueur n'est pas encore déterminée. Les modifications principales tiennent en « l'ouverture de la magistrature à toutes les professions du droit au sens large du terme ». Le projet de loi peut être consulté sur le site de la Chambre des Députés sous le n° de dossier 8433.

ET APRÈS ?

LE RÉFÉRENDAIRE DE JUSTICE : UNE NOUVELLE FONCTION

La loi du 23 décembre 2022 a créé une nouvelle fonction au sein de l'administration judiciaire, celle de référendaire de justice.

Les référendaires ont la mission d'assister les magistrats, sans disposer de pouvoirs décisionnels. Ils réalisent des recherches juridiques, des analyses et synthèses des dossiers, rédigent des notes et des travaux administratifs, et mènent des analyses comptables, par exemple dans des affaires de tutelle ou de faillite.

Regroupés dans un vivier de référendaires disponibles, ils sont rattachés aux différentes entités judiciaires, au Parquet ainsi qu'à la cellule de renseignement financier (CRF).

La grande nouveauté est que ces postes de référendaires, qui ont le statut de fonctionnaire ou d'employé de l'État, sont ouverts à tout ressortissant de l'Union européenne – alors même que la nationalité luxembourgeoise est nécessaire pour les fonctions d'attaché de justice ou de magistrat.

NOTAIRE

LA MISSION DU NOTAIRE

Le travail d'un notaire consiste à certifier, rédiger, informer et conseiller.

Le notaire est un officier public : une personne à qui l'État confère le pouvoir de dresser, conserver ou certifier des actes qui sont considérés comme étant authentiques.

Le notaire date et signe différents actes (contrats de vente, contrats de mariage, testament, etc.) qui lui sont soumis par ses clients. En faisant cela, l'acte se voit accorder une authenticité et valeur juridique supérieure à un acte non authentifié, notamment en tant que preuve.

Pour ces mêmes actes le notaire peut également être amené à les concevoir et rédiger. Finalement, le notaire informe également les personnes sur la nature des transactions et la portée de leurs engagements, leur explique les termes juridiques employés et les conseille.

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Tout comme l'avocat, le notaire est un professionnel du droit libéral et indépendant. Or, par ses fonctions, il participe à l'exercice de la puissance publique. Le nombre de notaires est fixé par règlement grand-ducal (actuellement 36). Les notaires sont ainsi nommés par le Grand-Duc et leurs fonctions prennent fin de plein droit au moment où ils auront atteint l'âge de soixante-douze ans.

L'ACCÈS À LA FONCTION

Le notariat est une profession réglementée. Pour y être admis, il faut remplir certaines conditions (p.ex. être de nationalité luxembourgeoise ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne).

À la suite des études universitaires et l'accomplissement des CCDL, il existe deux possibilités : les avocats-stagiaires effectuent le stage notarial, soit durant la première année de leur stage judiciaire, soit après avoir réussi l'examen de fin de stage judiciaire.

Le stage notarial est une formation d'une durée d'un an, pendant laquelle le candidat est censé acquérir les connaissances nécessaires pour exercer les fonctions de notaire. Le stagiaire reçoit, en parallèle de la rémunération de son patron de stage, une indemnité mensuelle de l'État.

Le stage est accompli à plein temps dans une étude de notaire et comprend en outre des cours théoriques et des travaux pratiques sous forme de conférences et de séminaires. Le stage est clôturé par un examen de fin de stage.

Étant donné que le nombre de notaires est limité, le délai d'attente dépend d'une liste d'attente.

Or, de bons résultats à l'examen de fin de stage permettent de bien se placer sur la liste ! Il est donc conseillé de se décider tôt pour cette carrière et de bien réussir pour avancer. Pendant cette période, le candidat notaire travaillera en tant qu'avocat (v. conditions d'accès), magistrat (v. conditions d'accès) ou juriste auprès d'un notaire (« clerc de notaire »).

Great change is here.

Linklaters



Are you ready?

From a shifting geopolitical landscape to the exponential growth in FinTech, this is a time of unprecedented change. At **Linklaters**, we're ready. Our people go further to support our clients, with market-leading legal insight and innovation. And we go further for each other, too. So, no matter what the future holds, with us you'll be one step ahead. Great change is here, and we make sure you're ready.

This is a time of unprecedented change. At Linklaters, we're ready.

Investing in you

At **Linklaters**, we want you to fulfil your potential. All our junior associates around the world are offered the opportunity to start their career on a four-day course in London. It provides the entry-level training you need, as well as valuable international networking opportunities.

Together, we'll create an environment where outperforming is the norm. We'll ensure you exceed what you imagined you were capable of, and deliver the excellent service our clients deserve.

We'll ensure you exceed what you imagined you were capable of.

Empowering our teams

In an international firm of our scale, it's a given that we work on complex projects, over multiple jurisdictions. But it's how we do it that makes us different. We work in partnership with our teams, clients and many offices around the world to give you access to our global network of expertise, wherever you are. Work with us, though, and you'll discover it's our approach that sets us apart as much as our expertise.

We work in partnership with our teams, clients and many offices around the world.

An inclusive environment

We attract and develop, exceptional talents from all around the globe. This diversity of our teams (30 different nationalities, 23 languages spoken, 8 bars represented) gives **Linklaters** Luxembourg a unique outlook, where ambitions, visions and opportunities come together to create an exceptional professional environment. Partners working with juniors, mentoring programmes and ongoing support for every aspect of your life at **Linklaters** and beyond is what makes our office a place where you can be yourself.

We work in partnership with our teams, clients and many offices around the world.

Find out more at careers.linklaters.com

 Facebook.com/Linklaters-Luxembourg

 Linklaters-Luxembourg

HUISSIER

LA MISSION DE L'HUISSIER

L'huissier est, tout comme le notaire, un officier public. Son travail consiste à informer, exécuter et constater:

- Informer : l'huissier informe les personnes qu'une action en justice est engagée contre elles en leur remettant une convocation. Une fois le jugement rendu, il porte à la connaissance des intéressés la décision de justice.
- Exécuter : à l'exception des peines d'emprisonnement, son intervention est essentielle pour faire appliquer les jugements rendus par la justice, notamment le recouvrement de créances impayées (factures, loyers, pensions alimentaires, etc.). Il peut proposer au débiteur un plan de remboursement. En l'absence de tout accord, et après décision de justice, l'huissier procède au recouvrement forcé des dettes notamment à travers des saisies (meubles, salaire, etc.) et expulsions lorsqu'il s'agit de loyers impayés.
- Constater : l'huissier est également compétent pour établir des constats (dégâts des eaux, malfaçons, etc.). Ces derniers servent de preuve incontestable devant les tribunaux et l'emportent donc sur des expertises.

Les huissiers peuvent également être amenés à exercer d'autres missions (vente aux enchères, administration d'immeubles, etc.).

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Tout comme l'avocat, l'huissier est un professionnel du droit libéral et indépendant.

Or, par ses fonctions, il participe à l'exercice de la puissance publique. Ainsi, les huissiers sont nommés par le Grand-Duc et le nombre de huissiers est fixé par règlement grand-ducal (actuellement 19). Leurs fonctions prennent fin de plein droit au moment où ils auront atteint l'âge de soixante-douze ans.

ACCÈS À LA PROFESSION

L'huissier exerce une profession réglementée. Pour y être admis, il faut remplir certaines conditions. Outre la nationalité luxembourgeoise, il faut accomplir le stage d'huissier auquel ont accès les titulaires du certificat de réussite aux CCDL, ainsi que les titulaires d'un diplôme de docteur en droit, délivré par un jury luxembourgeois.

Le stage est accompli à plein temps dans une étude d'huissier et est clôturé par un examen de fin de stage.

Le nombre de huissiers étant limité, le temps d'attente varie généralement de 10 à 15 ans en fonction d'une liste d'attente basée sur l'ancienneté. Pendant cette période, le candidat huissier travaille généralement en tant qu'huissier suppléant auprès d'un autre huissier.

DIPLOMATE

LA MISSION DU DIPLOMATE

Alors que les missions du diplomate luxembourgeois sont multiples et se présentent sous plusieurs formes, les principales missions peuvent se résumer aux suivantes :

- Représenter officiellement le Luxembourg à l'étranger ;
- Appliquer la politique étrangère définie par le gouvernement afin de défendre et promouvoir les intérêts politiques, commerciaux et culturels du Luxembourg à l'étranger ;
- Développer la coopération et les relations avec le pays auprès duquel il est accrédité ; et
- Protéger et soutenir les ressortissants luxembourgeois à l'étranger.

LES POSTES DANS LA DIPLOMATIE

En règle générale, un diplomate se verra être affecté à plusieurs postes tout au long de sa carrière.

En effet, la carrière du diplomate est placée sous le signe du voyage et du renouveau permanent. Au sein du Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg (MAEE), par exemple, un agent diplomatique sera amené à travailler au sein de plusieurs directions de la maison mère du MAEE au Luxembourg, mais aussi au sein de plusieurs missions diplomatiques et consulaires à l'étranger faisant partie du réseau diplomatique luxembourgeois.

L'ACCÈS À LA FONCTION DE DIPLOMATE

Le MAEE organise chaque année un concours en plusieurs étapes afin de recruter des candidats intéressés par une carrière au sein du corps diplomatique luxembourgeois. Est éligible à passer le concours diplomatique toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité luxembourgeoise ;
- Être titulaire d'un diplôme de Master (Bac +5) ; et
- Avoir réussi l'examen concours organisé par l'État luxembourgeois.

Alors que la majorité des profils sont titulaires d'un diplôme en sciences politiques, relations internationales, sciences économiques, droit ou langues, la nature du diplôme n'est souvent pas l'élément déterminant.

Toutefois, le métier du diplomate exige une culture générale développée et une ouverture d'esprit qui se traduit par une certaine curiosité et ouverture sur le monde (différentes cultures, civilisations, etc.).

QUELLES SONT LES QUALITÉS D'UN BON DIPLOMATE ?

Les principales qualités d'un diplomate sont :

- La capacité d'adaptation à toutes circonstances ;
- Savoir écouter, faire preuve d'empathie et avoir le sens du tact ;
- Être un bon négociateur (réflexion, stratégie, gestion du temps et crédibilité) ;
- Autocontrôle et patience.

About Us

At Linari Law Firm, we combine 25 years of experience with modern innovation. We assist both international and local clients, providing pragmatic, tailor-made legal solutions that seamlessly blend tradition with cutting-edge AI tools for enhanced efficiency and precision.

Our adaptable approach allows us to deliver responsive, high-quality support. We also welcome the opportunity to mentor and collaborate with aspiring legal professionals through internships, fostering the next generation of legal talent.



“Where know-how meets innovation”



LINARI LAW FIRM
AVOCATS A LA COUR

Contact Us

- +352 27 11 60 10
- www.linari-law.lu
- info@linari-law.lu
- 128, Rue du Cimetière, L-8018
Strassen
Grand-Duchy of Luxembourg



Delivering tailor-made legal excellence.



Vincent LINARI-PIERRON
Managing Parter

Join a different kind of law firm.
Where law unlocks potential.



DLA Piper is a global law firm operating through various separate and distinct entities. Further details of these entities can be found at dlapiper.com. This may qualify as “Lawyer Advertising” requiring notice in some jurisdictions. Copyright © 2024 DLA Piper. All rights reserved.

JURISTE

LE PARCOURS DU JURISTE

Le juriste a un parcours quelque peu moins contraignant que l'accès à une profession réglementée, puisque dispensé de formations supplémentaires après les études universitaires. Le diplômé en droit pourra, en effet, directement intégrer une entreprise, une banque ou une administration publique au sein de laquelle il officiera en tant que juriste, sans devoir être avocat.

Nota bene : la détention du certificat de réussite aux CCDL peut être considéré comme un avantage.

LE JURISTE D'ENTREPRISE

Le juriste d'entreprise est un acteur clé au sein de son entreprise en ce qu'il assure que toutes les opérations effectuées par la société soient bien conformes à la législation en vigueur.

D'une façon générale, le juriste d'entreprise a surtout deux rôles majeurs :

- Étude et conseil : la négociation des contrats, le choix entre le régime juridique le plus favorable ou encore mener à bien un plan social sont autant de tâches que doit effectuer le juriste d'entreprise pour le compte des différents services de l'entreprise (ressources humaines, direction financière, etc.) ;
- Veille juridique : dès lors qu'une nouvelle législation entre en vigueur voire s'apprête à entrer en vigueur, le juriste d'entreprise veille à s'informer continuellement et à le faire savoir aux différents collaborateurs ; et
- Spécialisation et expertise : souvent, le juriste d'entreprise, avant tout dans les grandes entreprises, aura tendance à se spécialiser dans un domaine précis, comme par exemple le droit du travail.

Au fil de sa carrière, le juriste d'entreprise pourra évoluer vers des postes à responsabilité et devenir directeur du département juridique voire membre du conseil d'administration. La complexification des rapports entre les entreprises et les autres acteurs avec lesquels il doit traiter demandent en effet des compétences assez poussées en la matière.

Au fil de sa carrière, le juriste d'entreprise pourra évoluer vers des postes à responsabilité et devenir directeur du département juridique voire membre du conseil d'administration. La complexification des rapports entre les entreprises et les autres acteurs avec lesquels il doit traiter demandent en effet des compétences assez poussées en la matière.

LE JURISTE DE BANQUE

Une banque étant une société qui se distingue d'autres sociétés ordinaires par son activité et la réglementation qui lui est applicable, le juriste de banque n'est autre qu'un juriste d'entreprise spécialisé aux besoins d'un tel établissement de crédit. Il importe de le mettre à part puisque ses missions ont beau être similaires à celle de son équivalent dans une entreprise conventionnelle, mais celles-ci seront bien plus spécifiques (par exemple en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). Ainsi, il n'est pas rare d'avoir un ou plusieurs juristes affectés à des postes dans un département précis.

LE JURISTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'influence croissante de l'Union européenne dans les affaires étatiques ainsi que la technicité accrue de certains dossiers auxquels doit faire face l'État, poussent ce dernier à s'entourer de juristes compétents. Que ce soit au niveau des pouvoirs législatif (Chambre des Députés et Conseil d'État), exécutif (gouvernement et administrations qui en dépendent) ou judiciaire (cours et tribunaux), chaque service étatique est aujourd'hui doté de juristes. Les carrières supérieures de l'administration publique permettent d'accéder à des postes au sein de l'administration générale (entre autres attaché du gouvernement, attaché de la direction, chargé d'études, etc.), dans l'enseignement, ainsi que dans la Police et l'Armée.

QUELQUES INTERVIEWS

Francis DELAPORTE

Président de la Cour administrative

Pouvez-vous nous parler de votre parcours universitaire ?

J'ai commencé mon parcours universitaire en 1978 et à cette époque il n'y avait pas encore d'université au Luxembourg. Toutefois, nous avons la chance d'avoir les Cours universitaires de Luxembourg où enseignaient des professionnels du droit qui étaient déjà dans la vie active et aussi des professeurs étrangers. Ce système nous permettait d'avoir une première année d'études de droit au Luxembourg et, surtout, de nous familiariser déjà avec l'environnement juridique luxembourgeois.

Puis, on avait le choix d'aller soit en France, soit en Belgique – à l'époque on n'envisageait pas de poursuivre nos études dans d'autres pays – et donc j'ai choisi avec beaucoup de copains de poursuivre mes études à Strasbourg. J'ai fait les trois années qui suivent à Strasbourg. J'aurais voulu faire une cinquième année à l'étranger, mais je voulais aussi faire le stage notarial et je suis d'ailleurs toujours candidat-notaire, mais je ne pense pas que devenir notaire fasse encore partie de mes aspirations professionnelles. Je ne voulais pas perdre de temps et donc j'ai choisi de revenir au Luxembourg pour commencer les cours complémentaires en droit luxembourgeois où nous étions à l'époque 35 candidats.

... et votre parcours professionnel ?

J'ai atterri dans une étude traditionnelle luxembourgeoise – celle de Maître Tony Biever qui avait comme associé Maître Louis Schiltz. C'était une étude d'avocats contentieux très classique et lorsque j'y ai commencé, mon maître de stage avait 75 ans. Nous pouvons donc dire que c'était quelqu'un qui était de la « vieille école » mais avec lui j'ai bénéficié d'un apprentissage du métier d'avocat avec des enseignements et des façons de faire qui ont passé l'épreuve du temps et dont j'apprécie encore aujourd'hui les bienfaits.

Me Schiltz m'a enseigné une méthode essentielle : étudier un dossier en profondeur, organiser les idées de manière structurée, puis utiliser le dictaphone afin de présenter l'ensemble des idées de manière claire et concise.

Je le fais encore aujourd'hui pour les projets d'arrêts et c'est quelque chose qui m'a servi toute ma vie.

J'ai été avocat pendant 10 ans et quelques mois et puis plus de trois ans j'ai pu continuer en tant que commissaire de gouvernement aux étrangers. Je n'avais pas prévu de rejoindre les juridictions administratives qui n'existaient pas encore à ce moment-là et qui ont été créées en 1996. Toutefois, rétrospectivement, fort de mon expérience professionnelle, grâce à laquelle j'ai beaucoup appris dans la vie du barreau et dans la vie de l'administration, j'avais une prédisposition excellente pour entrer dans ces juridictions.

Quelles raisons vous ont poussé d'aller en magistrature ?

De manière très schématique je dis toujours qu'il y a deux sortes de personnes. Ceux qui aiment argumenter, qui sont des « gens à thèse », qui croient dans une idée précise et pour qui la vérité est telle et pas telle autre. Ils sont excellents pour devenir avocat. Puis, il y a les autres qui pensent que tout est quand même plus relatif – « et ass duerchwues » disait Jean-Claude Juncker – et que c'est plutôt dans la tonalité grise qu'on va trouver la solution.

Je me rappelle très bien qu'en tant qu'avocat, je disais assez souvent à mes clients en toute honnêteté que leur affaire n'était pas excellente et qu'évidemment je faisais toujours de mon mieux, mais que l'on n'était pas sûr de gagner. Bien sûr, le client ne voulait pas entendre cela. De manière générale, le client veut avoir un avocat qui lui vend le rêve de gagner. Si on est un homme d'équilibre – et je me rends compte aujourd'hui que je suis un homme qui aspire toujours à trouver l'équilibre – il faut plutôt se tourner vers la magistrature. Pour moi cela a donc été le bon choix de ne pas avoir fait toute ma carrière en tant qu'avocat. Bien que cela soit une excellente école, je me retrouve mieux dans une position de juge où – de manière objective – je peux soupeser le pour et le contre et en tirer vraiment une solution.

INTERVIEW

Lorsque l'opportunité de la création des juridictions administratives s'est présentée, je me suis dit que c'est quelque chose que j'ai toujours voulu faire. Je me rappelle avoir toujours lu le recueil des décisions du comité du contentieux du Conseil d'État comme un romain policier. Je me faisais des réflexions sur comment moi, j'aurais décidé à leur place. Je savais dès ce moment que cela serait un défi pour moi, et lorsque l'opportunité s'est présentée, j'ai postulé et j'ai eu la chance de faire partie du premier lot des magistrats des juridictions administratives.

Quels sont les avantages de la fonction de magistrat par rapport à la profession d'avocat ?

Les deux professions ont des côtés merveilleux, mais en tant que magistrat, tu peux décidément mieux organiser ta vie, ça, c'est certain. À l'époque où j'étais encore avocat je perdais énormément de temps aux tribunaux et j'ai tiré comme leçon que je ne veux surtout pas faire perdre du temps aux mandataires de justice. Nous faisons tout, ici à la Cour administrative, pour que les choses aillent au mieux et pour que les avocats et les délégués du gouvernement perdent le moins de temps possible. Je sais d'expérience qu'un avocat qui plaide beaucoup doit rattraper le temps qu'il « perd » aux audiences. Il le rattrape en travaillant le soir et en travaillant également le week-end.

Le métier de magistrat permet d'être à la fois dans un travail solitaire et dans un travail collégial. Si on les agence bien, on a vraiment deux aspects positifs qui peuvent se conjuguer.

Quelles ont été les affaires les plus marquantes en tant qu'avocat et en tant que magistrat ?

En tant qu'avocat, ce sont surtout les affaires pénales qui m'ont marqué. Dans une des affaires je devais défendre un comptable d'une grande entreprise au Luxembourg et qui aimait jouer au casino avec l'argent de la société. En fait, il s'imaginait qu'il allait « sauver » la société avec les potentiels gains. C'était un cas difficile et à devenir fou et d'ailleurs son épouse et ses enfants n'en pouvaient plus.

Une autre affaire pénale qui m'a beaucoup marqué était celle d'une jeune fille de 17 ans qui avait tué son compagnon dans un contexte

« skinheads » et je devais la défendre, il s'agissait d'une commission d'office, et évidemment c'était un cas très difficile sur le plan humain.

En tant que magistrat, je pense que c'était très gratifiant de pouvoir participer dans l'affaire n°146 de la Cour constitutionnelle, qui a finalement consacré le principe de l'Etat de droit comme un principe général à valeur constitutionnelle, quoique non inscrit dans la Constitution à l'époque. C'était une affaire rêvée pour affirmer ce grand principe et j'avais la chance d'être le magistrat rapporteur. Mais il en existe bien sûr d'autres, notamment lorsque nous avons siégé à la Cour constitutionnelle pendant des semaines pour trouver le juste équilibre et la bonne solution dans l'affaire sur le statut des fabriques d'églises et le statut des conventions que l'Etat concluait avec les différentes communautés religieuses.

À la Cour administrative, au même moment, nous avons l'affaire sur l'usage des édifices religieux. Nous avons reconsidéré la manière de conjuguer d'une part les finances communales et d'autre part l'intérêt culturel où l'on a affirmé que le cultuel fait partie du culturel.

En fait, cela me procure une satisfaction énorme de pouvoir dénouer un cas et de pouvoir résoudre un problème, notamment à l'issue d'une visite des lieux en présence des parties.

En quoi votre expérience en tant qu'avocat a-t-elle contribué à enrichir votre pratique et votre perspective en tant que magistrat ?

D'abord, le côté humain. À l'époque, quand je suis entré au barreau, nous étions plus ou moins 300 avocats inscrits sur le tableau et on se connaissait tous ou presque, de sorte qu'on savait comment fonctionnaient les uns et les autres.

Un deuxième avantage est que je pense avoir toujours exercé au mieux l'obligation de confraternité par rapport à mes collègues avocats lorsque je faisais encore partie du barreau et je pense que cela a contribué de manière favorable pour moi notamment en termes de crédibilité une fois que je suis devenu juge.

Puis, en tant qu'avocat, tu connais très bien la manière de présenter les argumentations et comment les traiter. Le rôle de l'avocat est très important et il faut le respecter, aussi en tant que magistrat, le travail de l'avocat. Il faut aussi se remémorer sous quelles contraintes travaillent les avocats. Selon moi, il est toujours très important d'avoir la compréhension de l'autre, c'est essentiel pour pouvoir soupeser par la suite les arguments qui se présentent.

Comment ressentez-vous les problèmes de recrutement de magistrats au sein des juridictions administratives ?

Pour les juridictions administratives, c'est *a priori* très grave. Le fait est que beaucoup de candidats potentiels ne s'intéressent apparemment pas aux juridictions administratives.

On a souvent l'impression que dans les universités non-luxembourgeoises et surtout en France, le droit administratif est vu comme étant rébarbatif. Pour un étudiant venant du Luxembourg, le fait d'étudier le droit administratif français qui, de toute manière, dans une large mesure ne va pas servir au Luxembourg, ça n'est pas attirant. Il y a une mécompréhension de l'intérêt que l'on pourrait avoir pour le droit administratif, alors que le contentieux administratif et fiscal, c'est la vie !

C'est en fait extrêmement intéressant et on ne s'ennuie jamais. C'est une matière très vivante et variée, il y a toujours de nouvelles problématiques qui se posent et donc en réalité ça ne devient jamais rébarbatif. Après mes 27 ans aux juridictions administratives, je peux garantir que ce n'est toujours pas ennuyeux.

Quelles sont les principales matières traitées en contentieux administratif ?

En contentieux administratif, il y a surtout quelques matières qui prédominent, en nombre, telles que le contentieux des étrangers qui fait pour le tribunal plus que la moitié des recours en nombre. Mais le nombre n'est pas déterminant, car une seule affaire peut vous occuper durant des semaines, comme certaines affaires en contentieux fiscal. Pour le reste, les affaires viennent en vagues, pour en citer quelques-unes, le contentieux relatif aux plans d'aménagement général, le contentieux relatif au classement des fonctionnaires de police et le

contentieux relatif au classement des fonctionnaires de l'entreprise des postes et télécommunications. Par ailleurs, dans les juridictions administratives, on a des matières très variées, on ne peut donc vraiment pas se spécialiser et on doit toujours rester un généraliste ouvert à tout.

Les juridictions administratives ont été pionnières en publiant leur jurisprudence en ligne. Que font les juridictions administratives pour faciliter l'accessibilité du droit administratif ?

C'était sous l'impulsion de mon prédécesseur Georges Ravarani – qui à l'époque était le président du tribunal – et qui insistait pour que nous publiions toutes nos décisions sans exception aucune, tout en sachant qu'on allait se mettre *an d'Glashaus*, mais ça, c'est le prix de la transparence. Nous éditons également depuis 1997 la Pasicrisie « bleue ». Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'un travail bénévole des magistrats qui se fait dans l'intérêt de la bonne cause. En effet, par la synthétisation que nous effectuons, nous essayons de rendre le droit administratif et fiscal plus accessible aux praticiens.

Quel conseil avez-vous pour un étudiant en droit ?

Je conseille de bien s'écouter soi-même et de voir quelles sont ses vraies aspirations, découvrir ce qui plaît vraiment, car ce que l'on aime faire, on le fera bien. Il faut donc explorer ses prédilections, et pour cela, il est nécessaire d'avoir fait quelques expériences, telles que des stages, que ce soit au sein des juridictions, dans un cabinet d'avocat ou ailleurs. Tout cela est bienvenu pour permettre à l'étudiant de découvrir ce qui peut lui convenir pour la suite, et à partir de là, on peut construire un projet professionnel porteur pour l'avenir.

Interview: Charel Bollig & Jo Wildschutz

APRÈS LE DROIT, LES ÉTUDES NE S'ARRÊTENT PAS : LL.M., ÉCOLE DE COMMERCE OU COLLÈGE D'EUROPE

Afin de vous donner un aperçu des différentes possibilités qui existent après les études de droit, l'ANELD a eu le plaisir d'interviewer Anne Weyland (LL.M.), Me Clémence Ravier (Ecole de commerce) ainsi que Tim Reding et Eric Gengler (Collège d'Europe).

LL.M.

Pourquoi avez-vous décidé d'ajouter un LL.M. à votre parcours universitaire ?

Après avoir passé cinq années à Paris dans le système juridique français, j'étais en quête d'une perspective différente. Je voulais explorer un autre système juridique, et le Common Law m'intéressait particulièrement.

De plus, avant de commencer ma carrière professionnelle, je cherchais une expérience qui me permettrait d'enrichir mes compétences et d'élargir ma vision du droit. Un LL.M. à Londres représente une occasion idéale pour approfondir ses connaissances et s'immerger dans un environnement juridique dynamique et international.

Quelle a été votre expérience ?

Je peux affirmer sans réserve que je ne regrette absolument pas ce choix. En effet, j'ai vécu une expérience inoubliable et profondément enrichissante.

En effet, le LL.M. m'a permis de développer des connaissances dans le système juridique de Common Law, ce qui a élargi ma compréhension du droit et m'a offert une perspective nouvelle par rapport à mon parcours en France.

J'ai également eu l'occasion d'explorer des approches pédagogiques différentes, ce qui m'a permis de voir le droit non seulement comme une discipline académique, mais comme un ensemble de pratiques et de réalités sociales.

Un autre aspect marquant de cette expérience a été la création d'un réseau international d'amis et de collègues. J'ai rencontré des étudiants venant des quatre coins du monde, ce qui m'a permis d'échanger des idées et des cultures différentes, créant ainsi des liens précieux pour l'avenir.

Comment est-ce que les études au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis diffèrent des études en France ?

L'approche du droit dans le système anglais se distingue radicalement de celle à laquelle j'étais habituée. Contrairement à l'enseignement traditionnel par cours magistraux, où les étudiants se contentent de prendre des notes, le système britannique encourage une démarche plus autonome. Les étudiants sont invités à se constituer leurs propres connaissances à travers une lecture approfondie et variée. Les cours servent alors à approfondir ces connaissances, permettant un véritable échange où les questions sont non seulement bienvenues, mais encouragées.

Cette liberté d'interprétation et d'analyse offre aux étudiants une vision du droit plus personnelle et nuancée. Ils peuvent explorer les concepts juridiques de manière plus critique, ce qui enrichit leur compréhension.

Il est important de souligner que cette approche est sans doute influencée par la nature même du Common Law, qui repose rarement sur une législation codifiée, incitant ainsi les juristes à développer une réflexion plus souple et adaptative.

Comment pensez-vous que le LL.M. a contribué à votre carrière professionnelle ?

Le LL.M. en raison de son orientation internationale peut être une pierre angulaire pour ceux d'entre nous qui aspirent à évoluer dans un contexte international. En effet, cette expérience dans un système anglo-saxon m'a permise d'accéder à des marchés d'emploi variés, au-delà des frontières du Luxembourg.

De plus, bien que la valeur d'un LL.M. ait évolué au fil des années, il demeure un diplôme supplémentaire qui peut renforcer le profil aux yeux des recruteurs. En effet, il témoigne de la capacité à naviguer dans des systèmes

juridiques différents et de maîtriser la langue anglaise. Cette immersion linguistique est devenue un atout précieux qui s'avère de plus en plus essentiel surtout en droit des affaires où la majorité des dossiers se traitent en anglais.

Ce que j'ai particulièrement apprécié, c'est la possibilité de rencontrer des personnes venant de tous horizons. Non seulement j'ai tissé des amitiés inoubliables, mais j'ai également construit un réseau d'avocats internationaux. Ces connexions sont une source d'inspiration et d'opportunités professionnelles qui s'étendent à l'échelle mondiale.

En somme, le LL.M. a non seulement enrichi mes connaissances, mais aussi ouvert des portes que j'estime essentielles pour mon avenir professionnel.

Outre les bienfaits académiques, quels avantages avez-vous tiré de cette année ?

Au-delà des atouts académiques, cette année a été une expérience personnelle inoubliable. J'ai eu l'opportunité de rencontrer des personnes venant de divers horizons, dont les échanges m'ont profondément inspirée, tant sur le plan professionnel que personnel.

En plus des amitiés durables, le système anglo-saxon, centré sur le développement autonome des connaissances, m'a permis d'approfondir les matières qui me passionnent vraiment. Cette liberté d'apprentissage est incroyablement motivante et ouvre des horizons insoupçonnés.

Il serait également injuste de ne pas mentionner mon expérience de la ville de Londres. Après avoir vécu quelques années à Paris, j'étais convaincue que Londres ne pourrait surpasser l'expérience parisienne. Pourtant, j'ai découvert une ville vibrante et inspirante qui m'a rapidement séduite. Pour ceux qui aspirent à une expérience dans une métropole dynamique et internationale, Londres est indéniablement le choix parfait.

Ainsi, je ne peux que vous encourager à vous immerger dans un système juridique différent et à envisager un LL.M., car cette année a dépassé le cadre d'une simple formation académique ; elle a été une aventure enrichissante à de nombreux niveaux, comme vous l'aurez pu comprendre.

Anne Weyland

ÉCOLE DE COMMERCE

Pourquoi avez-vous décidé d'ajouter des études en École de commerce à votre parcours de juriste ?

J'ai toujours hésité entre poursuivre des études en école de commerce ou à la faculté de droit. J'ai finalement opté pour le droit privé et quelques années plus tard, lorsque j'ai obtenu le précieux sésame du CRFPA, j'ai cherché le moyen de suivre une formation en école de commerce avant d'entrer officiellement dans la profession. J'avais conscience que pour devenir une avocate en droit des affaires compétente je devais me former en comptabilité, marketing, compliance, finance et stratégie afin de comprendre les enjeux et les contraintes de mes futurs clients. L'EFB offrait la possibilité de postuler au Mastère Spécialisé/LLM Droit et Management International de HEC Paris et de suivre les cours sur le campus de Jouy-en-Josas durant la période du PPI. J'ai donc saisi cette opportunité et j'ai pu intégrer le DMI.

L'approche des Écoles de commerce diffère-t-elle fondamentalement des études en Droit en termes de pédagogie ?

Les écoles de commerce, et HEC Paris en particulier, offrent une approche pédagogique radicalement différente des facultés de droit.

Tout d'abord, la relation entre enseignant et étudiant est beaucoup plus horizontale. Les étudiants sont constamment encouragés à participer, questionner et à enrichir le cours de leurs réflexions. Les cours en école de commerce sont aussi centrés autour d'analyses d'études de cas concrets. Les projets de groupe sont également plus courants qu'à l'université. Toutes ces différences nous permettent de mieux nous préparer au monde du travail en entreprise et en cabinet.

Comment ces études ont-elles contribué à votre carrière professionnelle ?

Le crédit accordé par les recruteurs aux formations en école de commerce en plus du parcours classique en droit est très fort. Mon profil a sans aucun doute bénéficié de cette double formation et m'a permis de décrocher ma première collaboration dans un cabinet et une équipe réputés.

En plus des bienfaits académiques, quels avantages avez-vous tiré de cette année ?

J'en ai tiré un réseau et des opportunités professionnelles. J'ai aussi gagné une compréhension élargie du monde des affaires et de l'entreprise et un regard opérationnel sur mes missions au quotidien en tant qu'avocate en droit des sociétés M&A.

Me Clémence Ravier

COLLÈGE D'EUROPE

Pourquoi avez-vous décidé d'ajouter une année au Collège d'Europe à votre parcours universitaire ? Quel était le projet professionnel envisagé ?

Après cinq années d'études de droit avec à la fin un stage à l'ambassade du Luxembourg à Paris (pour nous deux), cette année supplémentaire à Bruges paraissait comme un moyen idéal de raffiner la formation juridique en y ajoutant encore des cours d'une autre discipline, que ce soit la science politique ou les relations internationales et la diplomatie.

L'idée derrière était d'être au mieux préparé pour une carrière dans la diplomatie, le milieu politique, ou des métiers similaires, en bénéficiant d'un enseignement de qualité mais aussi des retours d'expérience très nombreux pendant l'année par des intervenants avec des profils et des parcours très divers.

Comment est-ce que le Collège d'Europe a contribué à ce projet et à votre carrière professionnelle ?

Sans qu'il soit indispensable à l'entrée dans le corps diplomatique ou une carrière européenne – quasiment toutes les formations de master peuvent y mener – l'expérience du Collège a tout de même été déterminante pour mener à bien un tel projet. Cela permet d'abord de s'imaginer très précisément en quoi consistent ces métiers et notamment comment fonctionne en réalité la « bulle européenne » de Bruxelles comme on désigne parfois la communauté internationale qui travaille pour l'UE ou du moins en rapport avec elle. Le plus fort atout qui est d'ailleurs clairement promu par le Collège lui-même est son unique réseau avec environ 14.000 anciennes et anciens ce qui rend d'autant plus facile la prise de contact et permet d'obtenir beaucoup de conseils et astuces utiles.

Ce faisant, à la sortie du Collège un grand nombre de jeunes diplômés poursuit par un stage dans une institution européenne ou alors commence à travailler dans la fonction publique nationale.

Outre les bienfaits académiques, quels avantages avez-vous tiré de cette année ?

On a souvent entendu dire avant et pendant l'année que ce serait « a life changing experience », et on peut déjà aujourd'hui le confirmer. C'est une expérience unique et indescriptible d'avoir vécu ces dix mois intenses jour pour jour ensemble avec quelques 300 camarades venus de partout en Europe – et aussi au-delà – qui sont tous passionnés des mêmes sujets et animés par la même volonté de contribuer leur part à la construction européenne.

Vu le rythme et l'intensité de cette année, on se fait en très peu de temps des amis pour la vie, qu'ils restent à Bruxelles ou qu'ils repartent dans leurs administrations nationales ou ailleurs.

On y apprend beaucoup sur les spécificités et différences des pays qui composent l'Union européenne, mais on apprend aussi à les accepter et surmonter pour travailler ensemble pour le bien commun. On pourrait même être tenté d'utiliser le cliché du slogan de l'UE pour dire que cette année illustre ce que cela signifie de vivre de manière « unie dans la diversité » en pratique et au quotidien... Ici encore une fois, ces liens forts qui s'établissent entre les alumni font aussi part de ce réseau impressionnant qui constitue l'un des plus grands avantages du Collège.

En quoi consistent les matières et quelle est l'approche du corps enseignant ?

Les matières dépendent, pour ce qui est du campus de Bruges, de la formation choisie. Il existe quatre départements principaux : Études politiques et de gouvernance européennes, Relations internationales de l'UE et diplomatie, Études économiques européennes, et bien évidemment un LLM de droit européen. En plus il y a un programme d'Études générales européennes dans lequel s'inscrit un cours par semestre de culture générale ou d'une discipline transversale comme la philosophie politique.

INTERVIEW

L'une des spécificités du Collège est qu'il s'agit d'une « flying faculty », c'est-à-dire que les professeurs sont invités et se rendent à Bruges pour donner leurs cours ou séminaires à intervalles réguliers, et rentrent ensuite dans leur université d'origine. Cela a permis au fil des années d'avoir sur place des universitaires renommés à l'international et de renouveler sans cesse le corps enseignant pour adapter l'offre académique aux besoins et défis contemporains.

Pour toute personne intéressée, plus d'informations se trouvent sur le site coleurope.eu, et la phase de candidature pour l'année académique 2025/2026 est ouverte à partir du 16 octobre 2024.

Tim Reding et Eric Gengler

Interviews: Alessia Di Bari

Max LENERS

Avocat à la Cour
Membre d'honneur et ancien président de l'ANELD



Quel est votre parcours universitaire ?

D'abord, j'ai fait un Bachelor en droit à l'Université de Luxembourg, suivi d'un Master en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Aix-Marseille. Par la suite, j'ai réalisé un Master en droit fiscal international à l'Université de Luxembourg, ainsi qu'un Master en droit fiscal international au King's College à Londres.

... et votre parcours professionnel ?

Auparavant, j'ai travaillé dans trois études de petite taille. Mon but était toujours d'ouvrir ma propre étude pour être mon propre patron. Ce rêve d'enfant – si je puisse le dire comme ça – je l'ai réalisé en janvier 2024.

Quelles raisons vous ont poussé à devenir avocat indépendant ?

La liberté. Tout d'abord, c'est la liberté de choisir mes propres clients, c'est-à-dire choisir la clientèle que je veux représenter en justice ou conseiller et qui ne sont pas en désaccord fondamental avec mes valeurs personnelles.

Deuxièmement, c'est la liberté au niveau de l'organisation du temps de travail ; avec une vie familiale enrichissante et avec mes autres engagements à côté de mon travail, j'ai eu besoin d'une certaine flexibilité. Ainsi, je dois pouvoir m'organiser à mon propre désir, à mon propre emploi du temps et c'est uniquement possible si on est son propre patron.

Quels ont été les plus grands défis que vous avez rencontrés lorsque vous avez commencé votre étude indépendante ?

Pour donner un conseil, c'est toujours bien de se lancer avant de voir les défis. Sinon, il faut être conscient qu'on est responsable pour tout. Au début on fait généralement tout de A à Z, la facturation, l'informatique, etc. Personnellement, j'ai un peu sous-estimé cela. Mais après quelques mois je me suis vite rendu compte que ce n'est pas de la magie non plus. Donc oui c'étaient des défis, mais des défis qu'on peut surmonter. Le plus grand défi honnêtement – non seulement pour les avocats, mais pour chaque indépendant au Luxembourg – c'est de trouver un bureau. Trouver un bureau à des frais raisonnables pour démarrer son activité est difficile. Personnellement, je n'ai pas eu envie de d'avoir un très beau bureau mais de devoir dépenser une grande partie de mon revenu pour le loyer. Donc, j'ai choisi un très petit bureau pour ma première année et dans quelques mois je vais déménager dans un bureau un peu plus grand.

Que répondez-vous à ceux qui disent qu'il est désormais impossible d'être avocat indépendant vu la complexité croissante du système juridique et l'inflation législative ?

Les lois sont publiques non ? La jurisprudence elle aussi est de plus en plus publique, donc on peut les lire (sur un ton ironique, ndlr). Non, sérieusement. En tant qu'avocat on ne peut évidemment pas tout faire, donc on doit refuser des dossiers et se concentrer sur son champ d'activité.

Il est vrai qu'on ne peut plus être avocat généraliste – qui existait encore dans les années 50 et 60 où le barreau ne comptait qu'une centaine de membres. Maintenant, il faut se concentrer sur des activités ou des champs d'activité, il faut se concentrer sur les matières qu'on aime traiter, qu'on veut traiter et qu'on peut traiter. Moi j'ai un dada pour le droit immobilier et le droit administratif, mais il y a aussi d'autres dossiers que j'aime faire en vertu de leur complexité. Mais je ne conseillerai jamais par exemple un fonds d'investissement ou un client dans une reprise d'entreprise – ce n'est pas mon champ d'activité, je ne connais rien du tout et honnêtement je n'ai pas envie de changer ceci.

Qu'en est-il des aspects de votre profession que vous appréciez le plus ?

C'est l'indépendance et la recherche. On n'est jamais à l'abri d'oublier quelque chose. C'est toujours mieux de faire une troisième, quatrième voire cinquième recherche, même si on pense qu'on a eu déjà un ou des dossier(s) pareil(s), en réalité le dossier pareil n'existe pas. Donc, il faut toujours se questionner soi-même. Moi, j'aime me plonger dans des recherches profondes. À la fin du compte, on a peut-être un bon recours ou un bon avis juridique, on a bien préparé le dossier et c'est cela ce qui me donne un sentiment de satisfaction. Quant à l'inflation législative qu'on a abordée précédemment, c'est aussi toujours mieux de faire une énième recherche, afin d'éviter d'oublier une réforme législative qu'on n'a peut-être pas vu passer.

Quels conseils donneriez-vous aux étudiants en droit ?

Faites des études variées, gardez un esprit ouvert, intéressez-vous également à d'autres matières et non seulement au droit et surtout profitez pleinement de votre vie universitaire.

Pierre BARTHELMÉ

Président de l'Autorité de la concurrence

À propos du *Digital Markets Act*



Monsieur Barthelmé, pouvez-vous en quelques mots expliquer qu'est-ce qu'est le règlement (UE) 2022/1925, aussi appelé le DMA ?

Le Digital Markets Act (DMA) vise à réguler le comportement de certaines plateformes en ligne. Contrairement au droit de la concurrence, qui permet de corriger ou sanctionner des pratiques existantes, le DMA fixe des règles à respecter de manière ex-ante, c'est-à-dire par anticipation, de manière à prévenir la mise en œuvre de comportements inéquitables ou exorbitants sur les marchés numériques.

Le DMA s'applique aux plateformes qui exercent ce que l'on appelle une fonction de contrôleur d'accès, c'est-à-dire qui proposent un service essentiel constituant un point d'accès majeur permettant aux entreprises utilisatrices d'atteindre leurs utilisateurs finaux. Permettez-moi de vous donner un exemple : les entreprises qui veulent vendre leurs produits en ligne peuvent le faire par l'intermédiaire de Amazon Marketplace car cette plateforme attire un grand nombre d'utilisateurs.

De même, les entreprises qui souhaitent faire de la publicité en ligne peuvent recourir à Alphabet (Google) ou Meta (Facebook) pour toucher un grand nombre d'utilisateurs.

Le DMA vise donc à s'assurer que les marchés numériques restent contestables, c'est-à-dire que des nouveaux entrants puissent se lancer sur ces marchés et qu'ils aient une chance de réussir.

Quelles ont été les raisons de son adoption ? Pourquoi est-ce que le droit commun de la concurrence ne suffisait pas ?

Les comportements visés par le DMA pourraient être appréhendés en droit de la concurrence sous l'article 102 TFUE. Cet article interdit aux entreprises se trouvant dans une position dominante d'abuser de cette position afin de, par exemple, exclure des concurrents du marché.

Toutefois, pour appliquer l'article 102 TFUE, il faut au préalable déterminer si une entreprise est en position dominante par rapport à ses concurrents et sur quel marché elle est active, etc. Ces questions sont complexes par leur nature et le sont d'autant plus sur les marchés numériques et exigent de longues et fastidieuses analyses.

Le DMA avec ses règles précises à respecter de manière *ex ante* permet de faire l'économie de la lourde charge de la preuve analytique exigée par le droit de la concurrence en permettant aux autorités compétentes de réagir plus vite.

A titre d'illustration, pouvez-vous fournir un exemple de comportement visé par le règlement ?

Pour vous donner un exemple du type de comportement visé par le règlement, je citerais notamment le phénomène du *self-preferencing*.

Ce comportement consiste en un traitement différencié non justifié par des raisons objectives de ses propres opérations par rapport à celles des concurrents. En d'autres mots, le self-preferencing est abusif lorsque le contrôleur d'accès favorise ses propres opérations par rapport à ses concurrents (qui utilisent sa plateforme) sur le même marché. Concrètement, en utilisant son pouvoir de marché sur le marché dominé, l'entreprise dominante accorde un traitement préférentiel à son propre produit sur le marché non dominé.

C'est ce type de comportements a déjà été observé à plusieurs reprises sur les marchés numériques. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait été au cœur d'affaires récentes comme l'affaire Google Shopping et, plus récemment, dans une décision d'engagements concernant Amazon.

Pour ce qui concerne la première affaire, la Commission avait constaté que Google avait abusé de sa position dominante détenue sur le marché des moteurs de recherche en favorisant son propre comparateur de produits par rapport aux comparateurs de produits concurrents.

La Commission avait notamment constaté que les résultats d'une recherche de produits lancée à partir de Google étaient positionnés et présentés de manière plus attractive que lorsqu'il s'agissait des résultats issus des comparateurs de produits concurrents.

Quel est le rôle des autorités nationales de concurrence et en l'occurrence de l'Autorité de concurrence du Grand-Duché de Luxembourg face à celui de la Commission européenne dans l'application du règlement ?

L'application du DMA revient à la Commission européenne. Les autorités nationales ont pour rôle d'assister la Commission quand elle en a besoin, notamment pour collecter et échanger des informations ou préparer des inspections.

Dans la continuité de la question précédente, pensez-vous que les autorités nationales de concurrence devraient davantage être impliquées dans la mise en œuvre du règlement ?

Il est important que, pour les plateformes multinationales, les mêmes règles s'appliquent dans les différents Etats membres. Dans ce sens, il est tout à fait raisonnable et souhaitable qu'il y ait une seule autorité compétente.

Dans le scénario inverse, nous risquerions de devoir composer avec des décisions d'autorités nationales divergentes pour un même comportement.

Si les obligations ex ante et per se prévues par le DMA n'étaient pas toutes immédiatement respectées par les « gatekeepers » et qu'il fallait appliquer des sanctions ex post, comment est-ce qu'il faudrait concilier le règlement avec d'autres textes et sanctions applicables afin de ne pas porter atteinte à la proportionnalité de la sanction ?

Étant donné que les deux instruments couvrent des comportements similaires et visent un résultat similaire, à savoir le bon fonctionnement des marchés, il est évident qu'il existe un risque de chevauchement : une même entreprise pourrait faire l'objet d'une enquête pour le même comportement à la fois sur la base du règlement et sur la base du droit de la concurrence.

Toutefois, je suis convaincu que cela ne posera pas de problème majeur. Une coopération entre autorités nationales et la Commission se déroulera au sein du réseau européen de concurrence (ECN), dans lequel les contacts et les procédures sont bien établis. Depuis de nombreuses années, ce réseau permet une excellente coordination entre les autorités. Si le règlement est nouveau pour tout le monde, le réseau, lui ne l'est pas.

Est-ce que vous êtes d'avis que le règlement vise davantage à protéger la concurrence, les concurrents ou les consommateurs ?

L'objectif du DMA est d'assurer la « contestabilité » des marchés. Qu'entendons-nous par ce terme ? Il signifie que des nouveaux acteurs devraient pouvoir entrer sur un marché sans se heurter à des obstacles déraisonnables.

Mais il ne faut pas croire que les effets du DMA se limiteront à protéger les concurrents des grandes plateformes en ligne. La protection de la concurrence est étroitement liée à la protection des consommateurs. Si les barrières à l'entrée sont raisonnables pour les nouveaux arrivants et leur permettent d'entrer plus facilement en concurrence avec les plateformes établies, les consommateurs et les utilisateurs en profiteront inévitablement grâce à des produits et de services plus innovants et à de meilleurs prix.

Pensez-vous que les obligations mises en place et applicables aux « gatekeepers » sont à la hauteur des ambitions du règlement (garantir la contestabilité et l'équité des marchés dans le secteur numérique) ?

Le DMA est un nouvel instrument. Bien sûr, personne ne peut prédire avec certitude si les effets escomptés seront au rendez-vous ou non. Néanmoins, les obligations fixées par le règlement trouvent, pour la plupart, leur origine dans les leçons tirées d'affaires de concurrence traitées par le passé. Ainsi, elles portent sur des problèmes très concrets.

Est-ce que chaque obligation aura l'effet attendu ? Nul ne peut le garantir et les dispositions devront être ajustées en temps voulu, mais je suis optimiste et je pense que l'Europe est prête à relever le défi et sera de nouveau le pionnier dans la régulation des marchés numériques. Cette perspective me semble primordiale au vu de l'évolution fulgurante de ces marchés et du nombre exponentiel d'utilisateurs concernés.

Interview: Alessia Di Bari

ANELD - Association Nationale des
Étudiants Luxembourgeois a.s.b.l.

Siège :

7, Rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : F2615



www.aneld.lu



contact@aneld.lu

Photos : Francis Delaporte,
Karim Bouraoui, Andre Mitin,
Ministère de la Justice, Max Leners,
Pierre Barthelmé.

Interviews : Charel Bollig,
Alessia di Bari, Jo Wildschutz.

**ASSOCIATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS
LUXEMBOURGEOIS EN DROIT**